



Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019

Ce rapport de gestion et d'analyse de la situation financière et des opérations consolidées de Redevances Aurifères Osisko Itée (« Osisko » ou la « Société ») et de ses filiales pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 devrait être lu en parallèle avec les états financiers consolidés audités de la Société et les notes afférentes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019. Les états financiers consolidés audités ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« International Financial Reporting Standards » ou les « IFRS ») telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). La direction de la Société est responsable de la préparation des états financiers consolidés ainsi que des autres renseignements financiers de la Société contenus dans ce rapport de gestion. Le conseil d'administration a la responsabilité de s'assurer que la direction assume ses responsabilités quant aux rapports financiers. Pour aider celle-ci, le conseil a nommé un comité d'audit formé d'administrateurs indépendants. Le comité d'audit rencontre les membres de la direction et les auditeurs afin de discuter des résultats d'exploitation et de la situation financière de la Société, avant de faire ses recommandations et de soumettre les états financiers consolidés au conseil d'administration pour que celui-ci les examine et approuve leur envoi aux actionnaires. Les informations contenues dans ce rapport de gestion sont en date du 19 février 2020, la date à laquelle le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019, suivant la recommandation du comité d'audit. Les valeurs monétaires figurant dans ce rapport sont exprimées en dollars canadiens, la monnaie de présentation de la Société, sauf indication contraire. Les actifs et les passifs des filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé, et les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen sur la période de présentation de l'information. Le présent rapport de gestion renferme des énoncés prospectifs et devrait être lu en tenant compte des facteurs de risque décrits à la rubrique intitulée « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs ».

Table des matières

Description de l'entreprise	2
Modèle d'affaires et stratégie	2
Faits saillants – 2019	2
Faits saillants – Postérieurs au 31 décembre 2019	3
Acquisition de Barkerville et création du North Spirit Discovery Group	3
Transaction d'offre d'achat sans comptant – Mine de diamants Renard	4
Transaction - Orion	5
Portefeuille de redevances, ententes de flux et autres intérêts	6
Dépréciation d'actifs	16
Placements en actions	18
Activités en matière de développement durable	21
Activités d'exploration minière, d'évaluation et de développement	22
Dividendes trimestriels	23
Offre publique de rachat dans le cours normal des activités	24
Marché de l'or et des devises	24
Principales informations financières	25
Survol des résultats financiers	26
Liquidités et sources de financement en capital	29
Flux de trésorerie	29
Information trimestrielle	31
Résultats du quatrième trimestre	32
Perspectives	35
Mise à jour corporative	35
Transactions entre parties liées	38
Obligations contractuelles et engagements	38
Arrangements hors bilan	40
Données sur les actions en circulation	40
Événements postérieurs au 31 décembre 2019	40
Risques et incertitudes	41
Contrôles et procédures de divulgation de l'information et contrôles internes à l'égard de l'information financière	42
Base d'établissement des états financiers consolidés	43
Estimations et jugements comptables critiques	44
Instruments financiers	44
Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS	45
Mise en garde concernant les énoncés prospectifs	46
Mise en garde à l'égard des investisseurs américains	47
Informations sur la Société	48

Description de l'entreprise

Redevances Aurifères Osisko ltée est constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions du Québec* et se consacre à l'acquisition et à la gestion de redevances sur métaux précieux, d'autres redevances et d'ententes de flux de haute qualité et d'intérêts similaires au Canada et ailleurs dans le monde. Osisko détient un portefeuille de redevances, de flux, d'ententes d'écoulement, d'options sur des financements de redevances et de flux, et des droits exclusifs de participer à des financements futurs par redevances ou flux sur divers projets, principalement au Canada. La Société détient un portefeuille concentré en Amérique du Nord qui se compose de plus de 135 redevances, flux et ententes d'écoulement, incluant son actif principal : une redevance de 5 % du rendement net de fonderie (*net smelter return* ou « NSR ») sur la mine Canadian Malartic, située au Canada. De plus, la Société investit dans des titres de sociétés d'exploration et de développement. La Société a récemment conclu l'acquisition de Barkerville Gold Mines Ltd (« Barkerville »), détentrice du projet aurifère Cariboo en Colombie-Britannique (Canada).

Modèle d'affaires et stratégie

Osisko est une société de redevances et de flux de métaux précieux axée sur le Canada et sur la croissance visant à maximiser le rendement de ses actionnaires par la croissance de ses actifs, tant de façon organique que par des acquisitions relatives de redevances de métaux précieux de même que d'autres redevances, flux et intérêts similaires de qualité, ainsi qu'en remettant du capital à ses actionnaires par le paiement de dividendes trimestriels et de rachats d'actions. Osisko a une stratégie de croissance unique qui consiste non seulement à acquérir et à structurer des produits de redevances et de flux sur des actifs en exploitation et au stade de développement avancé, mais également à investir dans des actifs à long terme pour lesquels la Société estime être particulièrement bien placée pour créer de la valeur et générer des rendements par le développement de ces actifs. Le succès de la Société repose sur de solides capacités techniques qu'elle met au travail en créant son propre portefeuille d'opportunités de croissance organique offrant une exposition à la hausse des prix des matières premières et à l'opportunité de croissance des réserves et des ressources minérales.

Osisko se concentre principalement sur des actifs de grande qualité et de longue durée liés aux métaux précieux, situés dans des juridictions favorables et exploités par des sociétés minières établies, ces actifs offrant le meilleur profil de risque/rendement. La Société examine et investit également dans des opportunités liées à d'autres métaux et dans d'autres juridictions. Étant donné qu'un des aspects essentiels des activités de la Société implique qu'elle doit livrer concurrence à d'autres sociétés pour les occasions d'investissement, Osisko vise à maintenir un bilan solide et la capacité de déployer son capital.

Faits saillants – 2019

- 78 006 onces d'équivalent d'or (« OEO¹ ») gagnées (comparativement à 80 553 en 2018);
- Flux de trésorerie records générés par les activités d'exploitation de 91,6 millions de dollars (comparativement à 82,2 millions de dollars en 2018);
- Produits records provenant des redevances et des flux de 140,1 millions de dollars (comparativement à 127,6 millions de dollars en 2018);
- Perte nette de 234,2 millions de dollars, 1,55 \$ par action de base (comparativement à 105,6 millions de dollars, 0,67 \$ par action de base en 2018) en raison d'une dépréciation sur des redevances, des flux et des ententes d'écoulement de 193,6 millions de dollars, d'une dépréciation d'actifs d'exploration et d'évaluation de 50,0 millions de dollars, d'une dépréciation d'un placement net dans une entreprise associée de 12,5 millions de dollars et d'autres dépréciations de 4,7 millions de dollars, pour une dépréciation totale de 260,8 millions de dollars (216,5 millions de dollars après impôt);
- Bénéfice ajusté² de 41,9 millions de dollars, 0,28 \$ par action de base (comparativement à 31,4 millions de dollars, 0,20 \$ par action de base en 2018);
- Clôture de l'acquisition de Barkerville, détenteur du projet aurifère Cariboo, et création du North Spirit Discovery Group;
- Réalisation du rachat d'actions avec Betelgeuse LLC (« Orion ») (12 835 717 actions ordinaires acquises pour un montant de 174,6 millions de dollars et par la suite annulées), réduisant la participation d'Orion en actions ordinaires émises et en circulation d'Osisko à 5,6 % au 31 décembre 2019;
- Clôture d'une facilité de flux argentifère garantie de premier rang visant jusqu'à 100 % de la future production d'argent sur la propriété Horne 5 détenue par Ressources Falco ltée (« Falco »);

¹ Les onces d'équivalent d'or sont calculées trimestriellement et comprennent les redevances, les flux et les ententes d'écoulement. L'argent provenant d'ententes de redevances et de flux a été converti en onces d'équivalent d'or en multipliant le nombre d'onces d'argent par le prix moyen de l'argent pour la période, puis divisé par le prix moyen de l'or pour la période. Les diamants, les autres métaux et les redevances en trésorerie ont été convertis en onces d'équivalent d'or en divisant le produit associé par le prix moyen de l'or pour la période. Les ententes d'écoulement ont été converties en utilisant l'équivalent du règlement financier divisé par le prix moyen de l'or pour la période. Pour connaître le prix moyen des métaux utilisés, veuillez consulter la rubrique *Portefeuille de redevances, flux et autres intérêts*.

² « Bénéfice ajusté » et « Bénéfice ajusté par action de base » sont des mesures de performance financière non conformes aux IFRS qui n'ont aucune définition standard selon les normes IFRS. Veuillez consulter la rubrique *Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS* du présent rapport de gestion.

- Amélioration du flux argentifère sur la mine Mantos Blancos en investissant 25,0 millions de dollars US et en diminuant le montant des paiements de transfert continus par once de 25 % à 8 % du prix au comptant de l'argent à la date de livraison, en annulant l'option de rachat ou de réduction et en augmentant le flux de 30 % à 40 % de l'argent payable après la livraison de 19,3 millions d'onces d'argent affiné;
- Vente de l'entente d'écoulement d'or Brucejack à Pretium Exploration Inc. (« Pretium ») pour 41,3 millions de dollars US;
- Réalisation d'une transaction d'offre d'achat sans comptant pour Stornoway Diamond Corporation (« Stornoway ») en compagnie d'autres créanciers garantis, permettant à Osisko de maintenir son flux diamantifère de 9,6 % sur la mine Renard;
- Augmentation de la facilité de crédit de 350,0 millions de dollars à 400,0 millions de dollars et report de la date d'échéance d'un an au 14 novembre 2023;
- La mine Eagle Gold exploitée par Victoria Gold Corp., à l'égard de laquelle Osisko détient une redevance de 5 % NSR, a annoncé sa première coulée d'or en septembre;
- Acquisition en vue de l'annulation, dans le cadre de son offre de rachat dans le cours normal des activités, de 983 900 de ses actions ordinaires pour un montant de 11,8 millions de dollars (coût d'acquisition moyen de 12,02 \$ par action); et
- Déclaration de dividendes trimestriels totalisant 0,20 \$ par action ordinaire pour 2019.

Faits saillants – Postérieurs au 31 décembre 2019

- Déclaration d'un dividende trimestriel de 0,05 \$ par action ordinaire, payable le 15 avril 2020 aux actionnaires inscrits aux registres à la fermeture des bureaux le 31 mars 2020.

Acquisition de Barkerville et création du North Spirit Discovery Group

Le 21 novembre 2019, la Société a acquis la totalité des actions ordinaires en circulation de Barkerville qui n'étaient pas encore en sa possession à la date de la transaction par voie d'un plan d'arrangement approuvé par les tribunaux (l'« arrangement »). Barkerville est une société canadienne d'exploration et de développement qui se consacre à la mise en valeur de son vaste portefeuille de terrains situé dans le district minier historique de Cariboo en Colombie-Britannique, Canada.

Pour chaque action ordinaire de Barkerville, les actionnaires ont reçu 0,0357 action ordinaire d'Osisko. Toutes les options d'achat d'actions ordinaires en circulation de Barkerville ont été échangées contre des options d'achat d'actions ordinaires d'Osisko (les « options d'achat d'actions de remplacement de Barkerville ») selon le même ratio d'échange que pour les actions ordinaires.

En tout, 13 560 832 actions ordinaires d'Osisko ont été émises et évaluées à 160,6 millions de dollars, d'après le cours de clôture des actions ordinaires de la Société à la date de la transaction. Un total de 1 005 478 options d'achat d'actions de remplacement de Barkerville ont été émises et évaluées à 1,9 million de dollars, d'après le modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes. La juste valeur des 10 000 000 bons de souscription d'actions ordinaires de Barkerville déjà détenus par la Société qui ont été annulés a été estimée à 0,6 million de dollars, d'après le modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes. Les frais de transaction s'élevaient à 1,5 million de dollars et la trésorerie et les équivalents de trésorerie acquis s'élevaient à 8,3 millions de dollars.

Avant la date d'acquisition, Osisko détenait un placement initial de 183 625 585 actions ordinaires de Barkerville, qui était considéré comme un placement dans une entreprise associée et dont la valeur comptable nette était de 101,4 millions de dollars. Le 21 novembre 2019, soit la date de l'acquisition de Barkerville, la juste valeur du placement initial était de 77,1 millions de dollars et a été incluse dans la contrepartie dans le cadre de la transaction, ce qui s'est soldé par une perte de 24,3 millions de dollars comptabilisée à l'état consolidé de la perte à la rubrique *Autres gains nets (pertes nettes)*. Osisko détenait également une redevance de 4 % NSR sur le projet aurifère Cariboo avant l'acquisition de Barkerville, dont la valeur comptable nette était de 56,1 millions de dollars, laquelle a été transférée des redevances, flux et autres intérêts aux intérêts miniers et immobilisations corporelles dans le bilan consolidé.

Par suite de l'adoption anticipée des modifications de la norme IFRS 3, *Regroupement d'entreprises*, la transaction a été comptabilisée comme une acquisition d'actifs, puisque les actifs acquis et les passifs pris en charge ne constituaient pas une entreprise. IFRS 3 propose un test de concentration qui permet de déterminer qu'un groupe d'activités et d'actifs n'est pas une entreprise si, en substance, la juste valeur de tous les actifs bruts acquis est concentrée en un seul actif ou en un groupe identifiable d'actifs similaires.

Le prix d'acquisition total de 241,7 millions de dollars a été alloué aux actifs acquis et aux passifs pris en charge en se basant sur la juste valeur de la contrepartie totale à la date de clôture de la transaction. Tous les actifs financiers acquis et les passifs financiers pris en charge ont été comptabilisés à la juste valeur.

Le prix d'acquisition a été calculé de la façon suivante :

Contrepartie payée	000 \$
Émission de 13 560 832 actions ordinaires	160 564
Juste valeur des 183 625 585 actions ordinaires de Barkerville déjà détenues	77 123
Juste valeur des 1 005 478 options d'achat d'actions de remplacement de Barkerville émises	1 912
Juste valeur des 10 000 000 bons de souscription de Barkerville détenus par Osisko et annulés	589
Frais de transaction d'Osisko	1 513
	<u>241 700</u>
Actifs nets acquis	000 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 312
Autres actifs courants	4 565
Dépôts de restauration	5 361
Immobilisations corporelles	13 968
Propriétés minières	247 054
Comptes créditeurs et charges à payer	(16 320)
Provisions et autres passifs	(21 239)
	<u>241 700</u>

L'acquisition de Barkerville devrait offrir les principaux bénéfices suivants aux actionnaires d'Osisko :

- Exposition plus importante à un projet de développement avancé unique de grande qualité situé au Canada et potentiellement de calibre mondial;
- Permet à Osisko, par la création du North Spirit Discovery Group, d'avancer la stratégie de développement et offre une meilleure certitude quant à l'échéancier vers la production du projet Cariboo;
- Capacité de réaliser des retours aux actionnaires plus importants, comparativement à la participation en actions d'Osisko dans Barkerville et son scénario de développement actuel en tant que société autonome;
- Croissance significative sur la base de la valeur liquidative d'Osisko;
- Renforce davantage le profil de croissance de premier plan d'Osisko par rapport à ses pairs; et
- Augmente substantiellement la valeur liquidative issue du Canada.

Simultanément à l'arrangement, Osisko a annoncé la création du North Spirit Discovery Group, sa nouvelle plateforme de développement de projets. North Spirit Discovery Group représente la prochaine étape dans l'évolution du modèle accélérateur d'Osisko, qu'elle a perfectionné au cours des cinq dernières années, et qui a pour but de privatiser et de faire ressortir la valeur de projets de développement de ressources. Par le biais de cette plateforme, Osisko mettra à profit son équipe technique de pointe dans l'industrie qui a fait ses preuves en termes de création de valeur, et ce via les découvertes de ressources, le développement de projets et les opérations minières. La participation d'Osisko dans le North Spirit Discovery Group sera éventuellement réduite puisqu'il est prévu de lever des fonds à l'externe. Le groupe a pour objectif de devenir une société de développement de ressources et de financement de premier plan grâce à l'assistance de partenaires en coentreprises et/ou de capitaux privés.

Au cours des deux prochaines années, Osisko réalisera des activités sur le site de la propriété aurifère Cariboo, investira dans des activités d'exploration (environ 12,0 millions de dollars sont prévus en 2020), remettra en état certains sites historiques, installera une usine de traitement des eaux de préproduction et avancera les études techniques pour se rendre éventuellement à l'étude de faisabilité.

Transaction d'offre d'achat sans comptant – Mine de diamants Renard

Le 9 septembre 2019, Osisko a annoncé la signature d'une lettre d'intention (la « lettre d'intention ») avec Stornoway et certaines de ses filiales ainsi qu'avec d'autres créanciers garantis aux termes de la convention de financement intérimaire conclue avec Stornoway le 10 juin 2019, qui comprend Diaquem inc., une filiale en propriété exclusive de Ressources Québec inc. (collectivement les « créanciers garantis »).

Aux termes de la lettre d'intention, Osisko et les créanciers garantis ont confirmé leur intention de former une entité qui fera l'acquisition, par voie d'une transaction d'offre d'achat sans comptant, de la totalité ou de la quasi-totalité des actifs et des biens des entités de Stornoway et de prendre en charge les dettes et obligations envers les créanciers garantis ainsi que les obligations continues se rapportant à l'exploitation de la mine Renard, sous réserve de certaines exceptions limitées (la « transaction d'offre d'achat sans comptant »).

Aux termes de la transaction d'offre d'achat sans comptant, Osisko verra son flux diamantifère de 9,6 % maintenu sur la mine Renard et continuera de recevoir des livraisons relatives au flux, et a accepté de continuer à réinvestir ses produits issus du flux pour une période d'un an à compter de la date de clôture de la transaction d'offre d'achat sans comptant. Au 31 décembre 2019, un montant de 6,3 millions de dollars provenant des produits tirés du flux diamantifère a été avancé et était inclus dans les placements à court terme.

En lien avec la transaction d'offre d'achat sans comptant, le 9 septembre 2019, Stornoway a obtenu une ordonnance initiale de la Cour supérieure du Québec (Chambre commerciale) lui accordant une protection en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (Canada) (« LACC ») afin de restructurer ses activités et affaires financières.

Parallèlement à la conclusion de la lettre d'intention, Osisko et certains des créanciers garantis ont conclu une convention de facilité de fonds de roulement définitive et exécutoire avec Stornoway prévoyant une facilité de fonds de roulement d'un capital initial de 20,0 millions de dollars, laquelle facilité est garantie par une charge de premier rang sur tous les actifs de Stornoway. La portion de la facilité de fonds de roulement attribuable à Osisko s'élève à approximativement 7,0 millions de dollars dont 2,5 millions de dollars ont été avancés le 31 décembre 2019. La facilité de fonds de roulement fournit le financement et les liquidités requises afin d'assurer que la mine Renard continue d'opérer de façon ininterrompue.

La transaction d'offre d'achat sans comptant a été conclue le 1^{er} novembre 2019 et Osisko est devenue un actionnaire à hauteur de 35,1 % de la société; elle détient désormais la mine de diamants Renard, qui est considérée comme une entreprise associée depuis cette date.

Transaction - Orion

Le 25 juin 2019, Osisko a annoncé que Betelgeuse LLC, une filiale en copropriété de certains fonds d'investissement gérés par Orion Resource Partners, avait conclu une convention avec un syndicat de preneurs fermes en vertu de laquelle les preneurs fermes ont convenu d'acheter, par voie de prise ferme, un total de 7 850 000 actions ordinaires de la Société détenues par Orion (le « reclassement ») à un prix de 14,10 \$ par action ordinaire (le « prix du reclassement »). Osisko n'a reçu produit du reclassement. Orion a accordé aux preneurs fermes une option de surallocation (l'« option de surallocation »), pouvant être exercée à tout moment dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture, inclusivement, du reclassement, leur permettant d'acheter jusqu'à 1 177 500 actions ordinaires additionnelles au prix du reclassement. Le reclassement a été conclu le 11 juillet 2019 et l'option de surallocation a été exercée intégralement par les preneurs fermes le 18 juillet 2019.

Dans une transaction concomitante, Osisko a racheté pour annulation 12 385 717 de ses actions ordinaires auprès d'Orion (le « rachat d'actions ») pour un prix d'acquisition global payé par Osisko à Orion de 174,6 millions de dollars. Le prix d'acquisition par action ordinaire devant versé par Osisko dans le cadre du rachat d'actions correspond au prix du reclassement. Le paiement d'Osisko à Orion consiste en un versement en trésorerie de 129,5 millions de dollars et un transfert direct de placements dans des entreprises associées et d'autres placements détenus par Osisko pour un montant de 45,1 millions de dollars. Dans une transaction concomitante, Osisko a aussi vendu à des entités distinctes gérées par Orion Resource Partners certains autres placements en capitaux propres détenus par Osisko pour une contrepartie en trésorerie. Le rachat d'actions a eu pour effet de réduire de 8 % le nombre d'actions ordinaires de base en circulation à la suite du rachat d'actions.

Les avantages du rachat d'actions pour Osisko sont :

- une réduction de 8 % du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation d'Osisko à un prix intéressant, entraînant un résultat positif immédiat sur le bénéfice par action d'Osisko et sur les flux de trésorerie par action;
- une monétisation de certaines participations moins liquides détenues par Osisko;
- une réduction générale de la pondération du portefeuille de titres d'Osisko par rapport à la taille de l'entreprise; et
- une réduction anticipée des paiements de dividendes annuels de l'ordre de 2,5 millions de dollars.

Le 28 juin 2019, Osisko et Orion ont conclu la première tranche du rachat d'actions. En tout, 7 319 499 actions ordinaires d'Osisko ont été acquises auprès d'Orion et par la suite annulées. Une partie du prix d'acquisition de 103,2 millions de dollars pour la première tranche du rachat d'actions a été versée en trésorerie (provenant de la vente de toutes les actions ordinaires de Dalradian Resources Inc. (« Dalradian ») détenues par Osisko à une autre entité gérée par Orion Resource

Partners) et le solde a été payé sous la forme d'un transfert, d'Osisko à Orion, de placements dans des entreprises associées et d'autres placements.

Le 15 juillet 2019, Osisko et Orion ont conclu la seconde tranche du rachat d'actions et 5 066 218 actions ordinaires d'Osisko ont été acquises et annulées. Le prix d'acquisition de 71,4 millions de dollars a été versé en trésorerie (provenant de la vente de toutes les actions ordinaires de Victoria Gold Corp. (« Victoria ») détenues par Osisko à une autre entité gérée par Orion Resource Partners pour une contrepartie en trésorerie de 71,4 millions de dollars). Après la clôture des transactions, le pourcentage d'actions ordinaires d'Osisko émises et en circulation appartenant à Orion a été réduit à 6,2 %. Les frais de transaction liés au rachat d'actions et au reclassement d'actions ont été remboursés par Orion.

Société	Règlement	Valeur de la première tranche	Valeur de la seconde tranche
Dalradian Resources Inc. (autre placement)	Trésorerie	58,1 millions \$	-
Victoria Gold Corp. (entreprise associée)	Trésorerie	-	71,4 millions \$
Aquila Resources Inc. (entreprise associée)	Transfert	9,7 millions \$	-
Highland Copper Company Inc. (entreprise associée)	Transfert	3,0 millions \$	-
Autres placements	Transfert	32,4 millions \$	-
		103,2 millions \$	71,4 millions \$

Portefeuille de redevances, flux et d'autres intérêts

Le tableau suivant présente le détail des OEO gagnées pour les redevances, flux et d'autres intérêts :

	Trois mois terminés les 31 décembre		Exercices terminés les 31 décembre	
	2019	2018	2019	2018
<u>Or</u>				
Canadian Malartic, redevance	8 382	8 835	33 048	34 853
Éléonore, redevance	2 115	2 103	7 699	7 540
Seabee, redevance ⁽¹⁾	712	789	3 130	3 299
Island Gold, redevance	509	301	1 947	1 406
Pan, redevance	369	178	1 537	780
Brucejack, entente d'écoulement ⁽²⁾	-	521	1 216	1 783
Matilda, flux/entente d'écoulement ⁽³⁾	391	353	1 069	1 102
Lamaque, redevance ⁽⁴⁾	229	91	1 053	308
Eagle Gold, redevance ⁽⁵⁾	646	-	646	-
Veza, redevance ⁽⁶⁾	24	337	623	1 357
Bald Mountain, redevance	140	467	466	1 771
Autres	54	309	316	1 649
	13 571	14 284	52 750	55 848
<u>Argent</u>				
Mantos Blancos, flux	1 970	1 125	6 329	5 962
Sasa, flux	1 031	1 201	4 023	4 707
Gibraltar, flux	551	527	1 969	1 769
Canadian Malartic, redevance	130	129	465	533
Autres	157	32	457	287
	3 839	3 014	13 243	13 258
<u>Diamants</u>				
Renard, flux	2 574	1 902	9 725	8 425
Autres	53	104	224	326
	2 627	2 006	9 949	8 751
<u>Autres métaux</u>				
Kwale, redevance	436	701	2 031	2 678
Autres	6	-	33	18
	442	701	2 064	2 696
Total des OEO	20 479	20 005	78 006	80 553

(1) La redevance Seabee a été payée en trésorerie jusqu'au premier trimestre de 2018.

(2) L'entente d'écoulement Brucejack a été vendue le 15 septembre 2019.

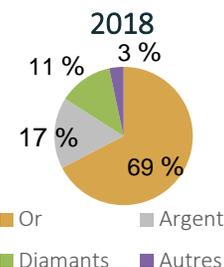
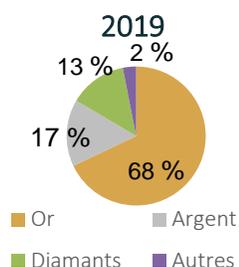
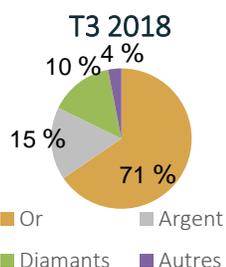
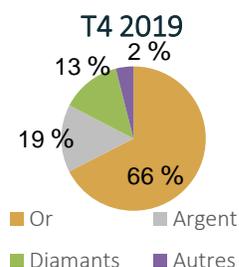
(3) L'entente d'écoulement Matilda a été convertie en un flux à compter du 1^{er} avril 2018.

(4) La redevance Lamaque a été réduite de 1,7 % à 0,85 % en juillet 2019 suivant le rachat de 50 % de la redevance par l'exploitant de la mine.

(5) La Société a reçu son premier versement de redevances de la mine Eagle Gold en octobre 2019.

(6) La mine Veza a cessé ses opérations en 2019.

OEO par produit



Le tableau suivant présente le détail des onces d'or et d'argent et des carats de diamants attribuables à Osisko en vertu des principales redevances, ententes de flux et autres intérêts :

	Trois mois terminés les 31 décembre		Exercices terminés les 31 décembre	
	2019	2018	2019	2018
Redevances et flux – Or (en onces)				
Canadian Malartic, redevance	8 382	8 835	33 048	34 853
Éléonore, redevance	2 115	2 103	7 699	7 540
Seabee, redevance ⁽¹⁾	712	789	3 130	3 299
Island Gold, redevance	509	301	1 947	1 406
Pan, redevance	369	178	1 537	780
Matilda, flux/ entente d'écoulement ⁽²⁾	391	353	1 069	1 102
Lamaque, redevance ⁽³⁾	229	91	1 053	308
Eagle Gold, redevance ⁽⁴⁾	646	-	646	-
Redevances et flux – Argent (en onces)				
Mantos Blancos, flux	168 475	94 839	544 343	480 339
Sasa, flux	88 190	101 287	345 678	380 671
Gibraltar, flux	47 142	44 448	169 122	143 399
Canadian Malartic, redevance	11 123	10 894	40 795	43 082
Flux – Diamants (en carats)				
Renard, flux	53 238	29 975	179 571	115 516

- (1) La redevance Seabee a été payée en trésorerie jusqu'au premier trimestre de 2018.
- (2) L'entente d'écoulement Matilda a été convertie en un flux à compter du 1^{er} avril 2018.
- (3) La redevance Lamaque a été réduite de 1,7 % à 0,85 % en juillet 2019 suivant le rachat de 50 % de la redevance par l'exploitant de la mine.
- (4) La Société a reçu son premier versement de redevances de la mine Eagle Gold en octobre 2019.

Prix moyen des métaux et taux de change

	Trois mois terminés les 31 décembre		Exercices terminés les 31 décembre	
	2019	2018	2019	2018
Or ⁽¹⁾	1 481 \$	1 226 \$	1 393 \$	1 268 \$
Argent ⁽²⁾	17,32 \$	14,54 \$	16,21 \$	15,70 \$
Taux de change (\$ US/\$ CA) ⁽³⁾	1,3200	1,3204	1,3269	1,2957

- (1) Prix « pm » en dollars US selon le *London Bullion Market Association*
- (2) Prix en dollars US selon le *London Bullion Market Association*
- (3) Taux quotidien de la Banque du Canada

Résumé du portefeuille de redevances, de flux et d'autres intérêts

Osisko détient un portefeuille d'actifs de 136 redevances, flux et ententes d'écoulement ainsi que 38 options de redevances. Le portefeuille comprend 123 redevances, 9 flux et 4 ententes d'écoulement. Au moment présent, la Société a 16 actifs en production.

Portefeuille en fonction de l'étape de l'actif

Étape de l'actif	Redevances	Flux	Ententes d'écoulement	Nombre total d'actifs
Production	10	5	1	16
Développement (construction)	6	4	2	12
Exploration et évaluation	107	-	1	108
	123	9	4	136

Actifs en production

Actif	Exploitant	Droit	Produits	Juridiction
<u>Amérique du Nord</u>				
Canadian Malartic	Mines Agnico Eagle Limitée Yamana Gold Inc.	Redevance de 5 % NSR	Au	Canada
Éléonore	Newmont Corporation	Redevance de 2,0-3,5 % NSR	Au	Canada
Eagle ⁽¹⁾	Victoria Gold Corp.	Redevance de 5 % NSR	Au	Canada
Renard ⁽²⁾	Stornoway Diamond Corporation	Flux de 9,6 %	Diamants	Canada
Gibraltar	Taseko Mines Limited	Flux de 75 %	Ag	Canada
Seabee	SSR Mining Inc.	Redevance de 3 % NSR	Au	Canada
Island Gold	Alamos Gold Inc.	Redevance de 1,38 -2,55 % NSR	Au	Canada
Bald Mtn. Alligator Ridge/ Duke et Trapper	Kinross Gold Corporation	Redevance de 1 %/4 % NSR	Au	É.-U.
Pan	Fiore Gold Ltd	Redevance de 4 % NSR	Au	É.-U.
Parral	GoGold Resources Inc.	Entente d'écoulement de 100 %	Au, Ag	Mexique
Lamaque Sud	Eldorado Gold Corporation	Redevance de 0,85 % NSR ⁽³⁾	Au	Canada
<u>En dehors de l'Amérique du Nord</u>				
Mantos Blancos	Mantos Copper S.A.	Flux de 100 %	Ag	Chili
Sasa	Central Asia Metals plc	Flux de 100 %	Ag	Macédoine
Kwale	Base Resources Limited	1,5 % GRR ⁽⁴⁾	Rutile, ilménite, zircon	Kenya
Brauna	Lipari Mineração Ltda	1 % GRR ⁽⁴⁾	Diamants	Brésil
Matilda	Blackham Resources Limited	Flux de 1,65 %	Au	Australie

Actifs principaux en développement et en exploration et évaluation

Actif	Exploitant	Droit	Produits	Jurisdiction
Amulsar	Lydian International Ltd	Flux de 4,22 % Au/62,5 % Ag	Au, Ag	Arménie
Amulsar	Lydian International Ltd	Entente d'écoulement de 81,9 %	Au	Arménie
Back Forty	Aquila Resources Inc.	Flux de 18,5 % Au/75 % Ag	Au, Ag	É.-U.
Horne 5	Ressources Falco Itée	Flux de 90 %-100 %	Ag	Canada
Malartic – Odyssey Sud	Mines Agnico Eagle Limitée Yamana Gold Inc.	Redevance de 5 % NSR	Au	Canada
Malartic – Odyssey Nord	Mines Agnico Eagle Limitée Yamana Gold Inc.	Redevance de 3 % NSR	Au	Canada
Malartic – East Gouldie	Mines Agnico Eagle Limitée Yamana Gold Inc.	Redevance de 5 % NSR	Au	Canada
Lac Windfall	Minière Osisko inc.	Redevance de 2,0 à 3,0 % NSR	Au	Canada
Hermosa	South 32 Limited	Redevance de 1 % NSR	Zn, Pb, Ag	É.-U.
Spring Valley	Waterton Global Resource Management	Redevance de 0,5 % NSR	Au	É.-U.
Upper Beaver	Mines Agnico Eagle Limitée	Redevance de 2 % NSR	Au, Cu	Canada
Copperwood	Highland Copper Company Inc.	Redevance de 3 % NSR ⁽⁵⁾	Ag, Cu	É.-U.
Marban	O3 Mining Inc.	Redevance de 0,425 % NSR	Au	Canada
Ollachea	Kuri Kullu – Minera IRL	Redevance de 1 % NSR	Au	Pérou
Casino	Western Copper and Gold Corporation	Redevance de 2,75 % NSR	Au, Ag, Cu	Canada
Altar	Sibanye-Stillwater	Redevance de 1 % NSR	Cu, Au	Argentine

(1) Coulée du premier lingot d'or à la mine d'or Eagle en septembre 2019.

(2) Osisko est devenu un actionnaire avec une participation de 35,1 % dans la mine Renard le 1^{er} novembre 2019 (veuillez consulter la rubrique *Transaction d'offre d'achat sans comptant – Mine de diamants Renard*).

(3) Eldorado Gold Corporation détenait une option de rachat de 50 % de la redevance NSR sur Lamaque Sud pour 1,7 million de dollars valide dans un délai d'un an suivant le début de la production commerciale, laquelle a été exercée et payée en juillet 2019, ce qui laisse une redevance restante de 0,85 % à Osisko.

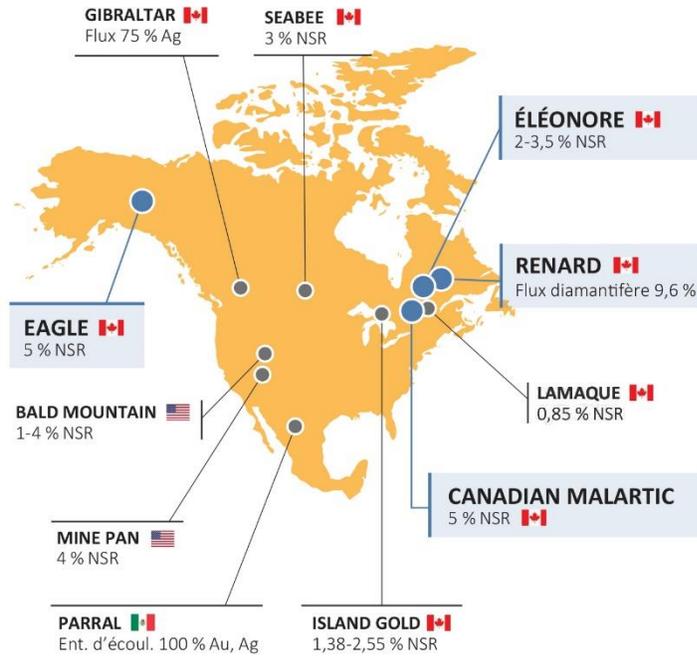
(4) Redevance sur le revenu brut (*gross revenue royalty* ou « GRR »).

(5) Redevance de 3,0 % NSR sur le projet Copperwood. Suivant la clôture de l'acquisition du projet White Pine, Highland Copper Company accordera à Osisko une redevance de 1,5 % NSR sur tous les métaux produits sur le projet White Pine, et la redevance d'Osisko sur le projet Copperwood sera alors réduite à 1,5 %.

(6) La redevance de 4 % NSR détenue par Osisko sur le projet aurifère Cariboo n'est pas présentée puisqu'Osisko est désormais détenteur du projet suivant l'acquisition de Barkerville le 21 novembre 2019.

Actifs en production

AMÉRIQUE DU NORD



AMÉRIQUE DU SUD



AUTRES

- SASA (UK) Flux 100 % Ag
- KWALE (Kenya) 1,5 % GRR
- MATILDA (Australia) Flux 1,65 % Au

Distribution géographique des actifs



La redevance Canadian Malartic (Mines Agnico Eagle Limitée et Yamana Gold Inc.)

L'actif principal de la Société est une redevance de 5 % NSR sur la propriété Canadian Malartic, située à Malartic, au Québec, et exploitée par le Partenariat Canadian Malartic (le « partenariat ») mis sur pied par Mines Agnico Eagle Limitée (« Agnico ») et Yamana Gold Inc. (« Yamana ») (ensemble les « partenaires »). Canadian Malartic est la plus grande mine d'or en production au Canada et la quatorzième en importance à l'échelle mondiale.

Osisko est titulaire d'une redevance de 3 % NSR sur la zone Odyssey Nord et d'une redevance de 5 % NSR sur les zones Odyssey Sud et East Gouldie, lesquelles sont adjacentes à la mine Canadian Malartic, sur les terrains objets de redevances d'Osisko.

Mise à jour des activités

Le 13 février 2020, Agnico a publié ses prévisions pour Canadian Malartic et s'attend à produire 660 000 onces d'or en 2020 (incluant 15 500 onces d'or en provenance de la fosse Barnat), 690 000 – 710 000 en 2021 et 650 000 – 670 000 en 2022.

Agnico a annoncé une production de 163 810 onces d'or à Canadian Malartic au quatrième trimestre de 2019, pour une production totale de 669 192 onces en 2019, soit un total supérieur à l'objectif de 660 000 onces.

Agnico a annoncé qu'au quatrième trimestre de 2019, la production précommerciale avait débuté au projet d'extension Barnat puisque la nouvelle déviation de la Route 117 est ouverte à la circulation depuis le début du mois d'octobre. Les activités d'extraction minière dans la fosse Barnat devraient continuer de s'accroître tout au long de l'année 2020. Une production précommerciale d'environ 15 500 onces d'or est attendue de la fosse Barnat durant les neuf premiers mois de 2020.

Agnico a aussi publié une première estimation de ressources minérales présumées de 2,8 millions d'onces d'or pour la zone East Gouldie (25,6 millions de tonnes à une teneur de 3,34 gramme par tonne (« g/t ») d'or) au 31 décembre 2019. À East Malartic, des ressources minérales présumées totalisant 2,4 millions d'onces d'or ont été ajoutées grâce à l'inclusion des portions plus profondes du gîte, entre 1000 et 1800 mètres de profondeur, portant le total des ressources minérales présumées à East Malartic à 5,2 millions d'onces d'or (78,8 millions de tonnes à une teneur de 2,05 g/t d'or). À la mine Canadian Malartic, le partenariat s'attend à dépenser 15,0 millions de dollars pour réaliser 90 000 mètres de forage d'exploration et de conversion, dans le but premier d'ajouter de nouvelles ressources minérales présumées dans la zone East Gouldie et de réaliser du forage intercalaire dans les ressources minérales présumées actuellement définies dans cette zone afin de les convertir en ressources minérales indiquées d'ici la fin de l'année 2020. En plus des travaux de forage prévus à East Gouldie, le partenariat prévoit dépenser 10,0 millions de dollars pour réaliser 22 000 mètres de forage d'exploration afin de vérifier d'autres cibles régionales à Canadian Malartic et pour d'autres études.

Les augmentations substantielles des ressources minérales, particulièrement dans les zones East Gouldie et East Malartic, présentent un potentiel d'éventuellement remplacer les réserves minérales qui sont présentement exploitées dans la fosse adjacente de Canadian Malartic. Le partenariat continue d'évaluer le projet Odyssey en tenant compte du potentiel de développer de nouvelles synergies entre les différentes zones à East Gouldie, Odyssey, East Malartic et Canadian Malartic. Advenant une décision d'aller de l'avant avec le développement, la production initiale pourrait potentiellement débuter dès 2023. Le partenariat évalue différents scénarios d'optimisation du projet.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué d'Agnico du 13 février 2020 intitulé « *Agnico Eagle Reports Fourth Quarter and Full Year 2019 Results – Record Annual And Quarterly Gold Production; Production Guidance Outlines 18% Growth Through 2022 With Declining Unit Costs In 2021 And 2022; Pipeline Projects Continue To Advance; Quarterly Dividend Increased* » et déposé sur SEDAR au www.sedar.com.

La redevance Éléonore (Newmont Corporation)

Osisko détient une redevance variable de 2,0 % à 3,5 % NSR sur la propriété aurifère Éléonore située dans la province de Québec et exploitée par Newmont Corporation (« Newmont »), à la suite du regroupement de Newmont Mining Corporation et de Goldcorp Inc. (« Goldcorp ») réalisé en avril 2019. Osisko reçoit actuellement une redevance de 2,2 % NSR sur la production de la mine Éléonore.

Mise à jour des activités

Le 2 décembre 2019, Newmont a publié ses prévisions pour 2020 de produire 355 000 onces d'or à la mine Éléonore.

Le 13 février 2020, Newmont a émis une mise à jour de ses estimations de réserves et de ressources minérales pour la mine Éléonore en date du 31 décembre 2019. Les réserves minérales prouvées et probables d'or ont été réduites d'environ 50 % par rapport à la dernière mise à jour (30 juin 2018) publiée par Goldcorp, net de l'épuisement attribuable à la production. Les réserves minérales aurifères prouvées et probables en date du 31 décembre 2019 totalisent 1,3 million d'onces d'or (7,4 millions de tonnes à une teneur de 5,31 g/t Au). Les ressources minérales aurifères mesurées et indiquées en date du 31 décembre 2019 sont estimées à 0,4 million d'onces (2,8 millions de tonnes à une teneur de 4,55 g/t Au). Les ressources minérales aurifères présumées au 31 décembre 2019 étaient estimées à 0,6 million d'onces (3,4 millions de tonnes à une teneur de 5,21 g/t Au).

En 2019, Osisko a comptabilisé une charge de dépréciation de 27,2 millions de dollars (20,0 millions de dollars après impôt) à l'égard de sa redevance NSR sur la mine Éléonore (consulter la section *Dépréciation d'actifs* du présent rapport de gestion).

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de Newmont du 2 décembre 2019 intitulé « *Newmont Provides 2020 and Longer-term Outlook* » et le communiqué de Newmont du 13 février 2020 intitulé « *Newmont Reports 2019 Gold Mineral Reserves of 100 Million Ounces, Largest in Company History* », déposés sur SEDAR au www.sedar.com.

Le flux Renard (Stornoway Diamond Corporation)

Osisko détient un flux diamantifère de 9,6 % sur la mine de diamants Renard, exploitée par Stornoway, qui est située à environ 350 kilomètres au nord de Chibougamau dans la région de la Baie-James dans le centre-nord du Québec. Le flux Renard est garanti par une sûreté de premier rang sur tous les actifs et toutes les propriétés de Stornoway.

En vertu de la convention du flux, lors de la finalisation d'une vente de diamants, Osisko doit remettre à Stornoway un transfert en trésorerie équivalent au montant moindre entre 40 % du prix de vente obtenu ou 40 \$ US par carat. Aux fins du calcul des remises de flux, Stornoway devra vendre séparément tous les diamants de moins de +7 DTC qui sont récupérés au-delà de la proportion maximale convenue dans le cadre d'une vente de diamants tout-venant (les petits diamants excédentaires ou accessoires). Ce faisant, Stornoway limitera la proportion de petits diamants contenus dans une vente de tout-venant afin que les acheteurs et Stornoway soient pleinement alignés face aux fluctuations positives des prix, tout en étant protégés en cas de baisse des prix ou d'un mélange désavantageux.

Transaction d'offre d'achat sans comptant

La transaction d'offre d'achat sans comptant a été conclue le 1^{er} novembre 2019 et Osisko est devenu actionnaire à 35,1 % de la société qui est maintenant détenteur de la mine de diamant Renard, laquelle est considérée comme une entreprise associée à compter de cette date. La transaction est décrite à la section *Transaction d'offre d'achat sans comptant – Mine de diamants Renard* du présent rapport de gestion.

Mise à jour des activités

En 2019, Stornoway a récupéré 1,9 million de carats suivant le traitement de 2,55 millions de tonnes de minerai, pour une production conforme aux prévisions révisées. Les ventes totales pour 2019 se sont élevées à 1,9 million de carats vendus à un prix moyen de 75 \$ US par carat.

En 2019, Osisko a comptabilisé une charge de dépréciation de 86,1 millions de dollars (63,2 millions de dollars après impôt) à l'égard du flux de diamants Renard (consulter la section *Dépréciation d'actifs*).

La redevance Eagle Gold (Victoria Gold Corp.)

Osisko détient une redevance de 5 % NSR sur la propriété Dublin Gulch, qui abrite la mine Eagle Gold, détenue et exploitée par Victoria. La propriété aurifère Dublin Gulch est située au centre du Yukon, au Canada, à approximativement 375 kilomètres au nord de sa capitale Whitehorse et à approximativement 85 kilomètres du village de Mayo. La propriété est accessible à l'année par route et est reliée au réseau électrique de Yukon Energy. La propriété d'une superficie d'approximativement 555 km² est l'hôte du gisement aurifère Eagle. La première coulée d'or à la mine Eagle Gold a eu lieu le 18 septembre 2019. Les gisements Eagle et Olive comprennent des réserves prouvées et probables de 3,3 millions d'onces d'or au 1^{er} juillet 2019, composées de 155 millions de tonnes de minerai à une teneur moyenne de 0,65 g/t Au, tel qu'indiqué dans un nouveau rapport technique de niveau faisabilité daté du 6 décembre 2019. Au 1^{er} juillet 2019, la fosse Eagle contenait, selon les estimations, 4,4 millions d'onces d'or dans les catégories mesurée et indiquée (217 millions de tonnes à une teneur moyenne de 0,63 g/t Au), incluant les réserves prouvées et probables, ainsi que 0,4 million d'onces dans la catégorie présumée (21 millions de tonnes à une teneur moyenne de 0,52 g/t Au). La fosse Olive contient, selon

les estimations, 0,3 million d'onces d'or dans les catégories mesurée et indiquée (10 millions de tonnes à une teneur moyenne de 1,07 g/t Au), incluant les réserves prouvées et probables, ainsi que 0,2 million d'onces dans la catégorie présumée (7 millions de tonnes à une teneur moyenne de 0,89 g/t Au).

Le 8 octobre 2019, Victoria a procédé au premier envoi de lingots de la mine Eagle Gold à la Monnaie royale canadienne pour affinage et Osisko a reçu la première livraison en vertu de la redevance NSR en octobre 2019.

Le flux Mantos Blancos (Mantos Copper S.A.)

Osisko détient un flux argentifère de 100 % dans la mine Mantos Blancos, détenue et exploitée par Mantos Copper S.A. (« Mantos »), une société minière privée axée sur l'extraction et la vente de cuivre. Mantos est le propriétaire et l'exploitant de la mine Mantos Blancos et du projet Mantoverde, situés au nord du Chili dans les régions d'Antofagasta et d'Atacama.

Le 3 septembre 2019, Osisko a annoncé une entente définitive avec Mantos afin d'améliorer son entente d'acquisition d'argent (l'« entente de modification de flux ») visant 100 % de l'argent produit à la mine de cuivre Mantos Blancos, en investissant un montant additionnel de 25,0 millions de dollars US (33,4 millions de dollars). La transaction de modification de flux fait partie d'un plan de financement de 250 millions de dollars US conclu par Mantos Copper pour l'agrandissement de l'usine de concentration de sulfures du projet. En vertu de la modification de l'entente du flux, Osisko recevra 100 % de l'argent payable de la mine de cuivre Mantos Blancos jusqu'à ce que 19,3 millions d'onces aient été livrées (1,3 million d'onces avaient été livrées au 31 décembre 2019), après quoi le pourcentage du flux s'établira à 40 % (30 % avant la modification). Le prix d'achat de l'argent selon les modalités de l'entente de flux Mantos Blancos correspond à 8 % (25 % avant la modification) du prix moyen mensuel de l'argent pour chaque once d'argent affiné vendue et livrée et/ou créditée par Mantos à Osisko Bermuda Limited (« OBL »), une filiale à part entière d'Osisko. Dans le cadre de la modification, l'option de Mantos lui permettant de réduire la quantité d'argent affiné devant être livrée et vendue à OBL de 50 % en septembre 2020 a été annulée.

Mise à jour des activités

Selon Mantos, la production d'argent à la mine Mantos Blancos et à l'usine de traitement au quatrième trimestre de 2019 a été plus élevée qu'au troisième trimestre, soit de 248 893 onces d'argent payable versus 221 164 onces au troisième trimestre, en raison de teneurs plus élevées (8,37 g/t Ag comparativement à 8,13 g/t Ag) et des taux de récupération plus élevés (81,8 % comparativement à 77,9 %), et aussi une plus grande quantité de matériau traité.

Les travaux sur le projet de désengorgement du concentrateur de Mantos Blancos (« PDC-MB ») ont été entrepris au troisième trimestre de 2019, une fois le financement finalisé. Les activités d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction ont commencé avec l'ingénierie détaillée, la soumission des bons de commande pour les principaux équipements et les activités de construction pour l'exécution du projet. Tous les principaux sous-contrats ont été octroyés et les travaux se déroulent comme prévu. Le PDC-MB devrait accroître la capacité de traitement au concentrateur d'environ 70 %. Les principaux permis environnementaux sont en place.

L'entente d'écoulement Brucejack (Pretium Resources Inc.)

Osisko, par l'entremise d'OBL, détenait une entente d'écoulement de 50 % de l'or produit à la mine Brucejack. L'entente d'écoulement Brucejack s'appliquait aux ventes visant les premières 7 067 000 onces (dont 3 533 500 onces sont attribuables à OBL) d'or affiné. OBL devait payer l'or affiné à un prix de l'or établi en fonction du marché en dollars US par once pendant une période précise de tarification avant et après la date de chaque vente. L'obligation de l'entente d'écoulement s'appliquait à 100 % (50 % attribuable à OBL) de l'or affiné produit par la mine Brucejack, sous réserve de toute réduction qui serait appliquée de la manière suivante : le 31 décembre 2019, Pretium avait l'option de réduire l'obligation de l'entente d'écoulement (i) pour la ramener à 50 % (25 % attribuable à OBL) en payant 13 \$ US par once multipliés par 0,50 à l'égard des onces d'or qui n'ont pas encore été livrées ou (ii) pour la ramener à 25 % (12,5 % attribuable à OBL) en payant 13 \$ US par once multipliés par 0,75 à l'égard des onces d'or qui n'ont pas encore été livrées.

Le 15 septembre 2019, OBL a vendu son entente d'écoulement Brucejack à l'exploitant de la mine pour 41,3 millions de dollars US (54,8 millions de dollars) et a généré un gain de 5,8 millions de dollars US (7,6 millions de dollars).

Le flux Sasa (Central Asia Metals plc)

Osisko, par l'entremise d'OBL, détient un flux argentifère de 100 % sur la mine Sasa, exploitée par Central Asia Metals plc (« Central Asia ») et située en Macédoine. La mine Sasa est l'une des plus grandes mines de zinc, de plomb et d'argent en Europe, produisant environ 30 000 tonnes de plomb, 22 000 tonnes de zinc et 400 000 onces de concentré d'argent par année. Le droit d'OBL sous le flux Sasa s'applique à 100 % de la production payable d'argent en contrepartie de 5 \$ US par once d'argent affiné (plus les coûts d'affinage), augmenté annuellement à partir de 2017 en fonction de l'inflation.

Mise à jour des activités

Le 9 janvier 2020, Central Asia a déclaré des ventes de 346 258 onces d'argent payable en 2019, incluant 91 671 onces d'argent payable pour le quatrième trimestre de 2019.

Pour plus d'information sur la mine Sasa, veuillez consulter le communiqué de presse de Central Asia du 9 janvier 2020 intitulé « *2019 Operations Update* », disponible sur le site Web de la société au www.centralasiametals.com.

La redevance Seabee (SSR Mining Inc.)

Osisko détient une redevance de 3 % NSR sur la mine Seabee exploitée par SSR Mining Inc. (« SSR Mining ») et située en Saskatchewan, au Canada.

Mise à jour des activités

Le 15 janvier 2020, SSR Mining a annoncé que le complexe minier Seabee a atteint son quatrième record consécutif en termes de production annuelle avec 112 137 onces d'or, dépassant le haut de la fourchette prévue, en raison des teneurs aurifères plus élevées, des meilleurs taux de récupération et de la diminution des stocks en voie de production.

En 2019, la mine a traité 344 040 tonnes de minerai, en baisse de 2 % comparativement à 2018. Durant l'année, la teneur moyenne d'alimentation de l'usine était de 9,56 g/t d'or, soit 4 % de plus que la teneur moyenne traitée en 2018. Au quatrième trimestre de 2019, la mine a produit 22 069 onces d'or, en baisse de 32 % comparativement au troisième trimestre, principalement en raison des teneurs en or plus basses qui ont largement contrebalancé l'impact des taux de traitement plus élevés. En effet, durant le quatrième trimestre, 87 394 tonnes de minerai ont été traitées à une teneur moyenne de 7,89 g/t et un taux de récupération de 97,9 %. Ceci se compare à 77 465 tonnes de minerai traitées à une teneur moyenne de 12,39 g/t et un taux de récupération de 98,8 % au troisième trimestre de 2019.

Les prévisions de SSR Mining pour la production d'or en 2020 se situent entre 110 000 et 120 000 onces. Les dépenses d'exploration à Seabee totalisent 12,0 millions de dollars, et seront axées sur l'expansion et la définition de la zone dans l'éponte supérieure à Santoy Gap et aux programmes de forage en surface sur les propriétés Seabee et Fisher, en suivi des cibles identifiées en 2019.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de SSR Mining du 15 janvier 2020, intitulé « *SSR Mining Reports Fourth Quarter 2019 and Full Year Production Results and 2020 Operating Guidance* », déposé sur SEDAR au www.sedar.com.

Redevance Kwale (Base Resources Limited)

Osisko détient une redevance de 1,5 % sur le revenu brut pour le rutile, l'ilménite et le zircon produits à la mine Kwale (gisements Central et South Dunes), exploitée par Base Resources Limited (« Base Resources ») et située à 10 kilomètres de la côte du Kenya, à l'intérieur des terres, et à 50 kilomètres au sud de Mombasa.

Mise à jour des activités

Le 23 janvier 2020, Base Resources a publié les faits saillants de ses opérations du quatrième trimestre. Les activités de production à Kwale ont augmenté progressivement suivant une période de rodage au dernier trimestre après la transition réussie aux opérations minières dans le gisement South Dune. Comme prévu, les teneurs en minéraux lourds ont augmenté à mesure que l'extraction minière progressait des bordures à basse teneur vers le cœur du gisement. La production au quatrième trimestre s'est établie à 91 406 tonnes d'ilménite, 19 812 tonnes de rutile et 7 923 tonnes de zircon.

Base Resources a annoncé des objectifs de production plus élevés pour l'exercice se terminant le 30 juin 2020, lesquels sont maintenant estimés entre 335 000 et 355 000 tonnes d'ilménite, entre 75 000 et 81 000 tonnes de rutile, et entre 29 000 et 32 000 tonnes de zircon.

Pour plus d'information sur la mine Kwale, veuillez consulter le rapport d'activités trimestrielles de Base Resources du 23 janvier 2020, déposés sur leur site Web au www.baseresources.com.au.

Le flux Gibraltar (Taseko Mines Limited)

Osisko détient un flux argentifère de 100 % sur la part attribuable de Taseko Mines Limited (« Taseko ») dans la mine de cuivre Gibraltar (« Gibraltar »), détenue par Gibraltar Mines Ltd (« Gibco ») et située en Colombie-Britannique, au Canada. En vertu de l'entente de flux argentifère, Osisko recevra de Taseko un montant équivalent à 100 % de la quote-part de la production d'argent de Gibco jusqu'à ce que 5,9 millions d'onces d'argent lui aient été livrées et 35 % de la quote-part de la production d'argent de Gibco par la suite. En vertu du flux, Osisko effectuera des paiements continus de 2,75 \$ US par once d'argent livrée. Gibraltar est la deuxième plus importante mine de cuivre à ciel ouvert au Canada et la quatrième plus importante en Amérique du Nord. En date du 31 décembre 2019, un total de 0,5 million d'onces d'argent avait été livré en vertu de l'entente de flux.

La redevance Island Gold (Alamos Gold Inc.)

Osisko détient des redevances NSR variant entre 1,38 % et 2,55 % sur la mine Island Gold, exploitée par Alamos Gold Inc. (« Alamos ») et située en Ontario, au Canada.

Le 11 décembre 2019, Alamos a publié ses prévisions pour la mine Island Gold en 2020 de produire entre 130 000 et 145 000 onces d'or, comparativement aux prévisions révisées pour 2019 qui étaient de 135 000 à 145 000 onces d'or.

Alamos a annoncé que l'étude sur la phase III d'expansion visant à accroître la capacité à plus de 1 200 tonnes par jour devrait être complétée au deuxième trimestre de 2020. L'étude tiendra compte de la mise à jour des réserves et des ressources minérales de la fin de l'année 2019 pour Island Gold.

Alamos a aussi annoncé qu'un budget de 21 millions de dollars était prévu en 2020 pour l'exploration en surface et sous terre à Island Gold, en hausse comparativement au budget de 19 millions de dollars consenti en 2019. La priorité restera de continuer à définir de nouvelles ressources minérales à proximité de la mine. Le budget pour 2020 comprend 46 000 mètres de forage directionnel en surface, 30 000 mètres de forage d'exploration souterraine, et 900 mètres de développement d'exploration souterraine, afin d'étendre les plateformes de forage aux niveaux 340, 620, 790 et 840. Un programme d'exploration régionale impliquant 10 000 mètres de forage est aussi prévu en 2020 et servira à évaluer et à avancer des cibles d'exploration situées à l'extérieur du secteur immédiat de la mine Island Gold, sur la propriété de 9 750 hectares.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse d'Alamos du 11 décembre 2019 intitulé « *Alamos Gold Provides 2020 Production and Operating Guidance* », déposé sur SEDAR au www.sedar.com.

Le flux Amulsar (Lydian International Ltd)

Osisko, par l'entremise d'OBL, détient un flux aurifère de 4,22 % et un flux argentifère de 62,5 % sur le projet Amulsar, détenu par Lydian International Ltd (« Lydian ») et situé dans le sud de l'Arménie. Le projet Amulsar est à l'étape du développement et de la construction. Selon les prévisions actuelles, Amulsar sera la plus importante mine d'or en Arménie, avec des ressources minérales estimées contenant 3,5 millions d'onces d'or en ressources mesurées et indiquées et 1,3 million d'onces d'or en ressources présumées. Le détail de l'inventaire des ressources minérales peut être consulté sous le profil de Lydian International Ltd sur SEDAR au www.sedar.com. La production aurifère vise une moyenne d'environ 225 000 onces annuellement au cours de la durée de vie initiale de la mine de 10 ans. Le droit d'OBL sous le flux Amulsar s'applique à 4,22 % de la production d'or affiné et à 62,5 % de l'argent affiné jusqu'à ce que 89 034 onces d'or affiné et 434 093 onces d'argent affiné soient livrées à OBL. L'accord de flux comprend des paiements de transfert par OBL à Lydian de 400 \$ US par once d'or affiné et 4,00 \$ US par once d'argent affiné livré sous le flux, sous réserve d'une augmentation annuelle de 1 % à compter du troisième anniversaire de la production commerciale. Lydian a l'option de racheter une partie du flux par l'une des options suivantes :

- (i) le pourcentage de flux peut être réduit de 50 % au deuxième anniversaire de la production commerciale pour 55,0 millions de dollars US (34,4 millions de dollars US attribuables à OBL); ou
- (ii) le pourcentage de flux peut être réduit de 50 % lors du troisième anniversaire de la production commerciale pour 50,0 millions de dollars US (31,3 millions de dollars US attribuables à OBL).

Mise à jour des activités de l'entreprise

En décembre 2019, Lydian a annoncé qu'elle avait fait appel à la Cour supérieure de justice de l'Ontario pour se prévaloir de la LACC afin de restructurer ses activités et sa situation financière. En janvier 2020, la Cour a prolongé cette protection jusqu'au 2 mars 2020.

Depuis juin 2018, des blocus illégaux empêchent l'accès au projet Amulsar de la société en Arménie. Malgré ses nombreuses déclarations publiques à l'effet qu'il n'y a aucune assise juridique permettant d'empêcher le développement du projet Amulsar par la société, le gouvernement d'Arménie n'a pas réussi à faire retirer les blocus illégaux. Par conséquent, les créanciers de la société n'étaient plus disposés à prolonger encore une fois l'entente de clémence, laquelle est donc échue depuis le 20 décembre 2019.

Pendant qu'elle est sous la protection de la LACC, Lydian a l'intention de poursuivre ses pourparlers avec ses créanciers et autres intervenants, dont le gouvernement d'Arménie, afin d'arriver à la meilleure issue possible pour toutes les parties prenantes incluant les centaines d'employés, d'entrepreneurs et de fournisseurs affectés par les blocus illégaux toujours en cours. Lydian a aussi l'intention de chercher : (a) une fin aux actes illégaux qui ont mené à l'incapacité d'accéder au projet Amulsar; (b) des options de financement et/ou de vente pour le projet Amulsar; et (c) à finaliser les discussions de financement en ce qui a trait aux possibles procédures d'arbitrage des investissements étrangers visant le gouvernement d'Arménie.

En 2019, Osisko a comptabilisé des charges de dépréciation de 61,2 millions de dollars US (79,8 millions de dollars) à l'égard du flux et de l'entente d'écoulement d'Amulsar (se reporter à la section *Dépréciation d'actifs* de ce rapport de gestion).

Pour plus d'information sur les procédures en vertu de la LACC et le projet Amulsar, veuillez consulter les communiqués de presse de Lydian disponibles sur leur site Web (www.lydianinternational.co.uk) et déposés sur SEDAR au www.sedar.com.

Flux Back Forty (Aquila Resources Inc.)

Osisko est titulaire d'un flux aurifère de 18,5 % (qui sera réduit à 9,25 % après la livraison de 105 000 onces d'or) et d'un flux argentifère de 75 % sur le projet Back Forty, détenu par Aquila Resources Inc. (« Aquila ») et situé dans la prolifique ceinture volcanique pénokéenne de la péninsule nord du Michigan aux États-Unis. Aquila a publié une évaluation économique préliminaire en 2014 qui démontrait la solidité économique du projet et a publié les résultats d'une étude de faisabilité d'un projet d'exploitation par fosse à ciel ouvert le 1^{er} août 2018. Aquila a reçu tous les permis requis du ministère de l'Environnement du Michigan (*Department of Environmental Quality*) et a reçu toutes les permissions requises de l'État et du gouvernement fédéral pour la construction et le démarrage des opérations sur le projet Back Forty. La production d'or devrait totaliser 468 000 onces sur les sept années d'exploitation de la mine, incluant 135 000 onces la première année. L'entente de flux prévoit des paiements de transfert effectués en continu à Aquila de 30 % du cours au comptant de l'or (jusqu'à un maximum de 600 \$ US par once) et de 4 \$ US par once d'argent.

Pour plus d'information sur le projet Back Forty, veuillez consulter le site Web d'Aquila (aquilaresources.com) et les communiqués de presse déposés sur SEDAR (www.sedar.com).

Dépréciation d'actifs

Flux diamantifère sur la mine Renard (Stornoway Diamond Corporation)

En mars 2019, l'exploitant de la mine de diamant Renard au Québec (Canada) a annoncé une charge de dépréciation substantielle de 83,2 millions de dollars pour la mine Renard, en raison des perspectives d'un prix du diamant moins élevé que prévu. Cette annonce a été considérée comme un indice de dépréciation parmi d'autres faits et circonstances et, par conséquent, la direction a procédé à un test de dépréciation en date du 31 mars 2019. La Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 38,9 millions de dollars (28,6 millions de dollars après impôt) à l'égard du flux diamantifère sur la mine Renard.

Le 31 mars 2019, le flux diamantifère sur la mine Renard a été ramené à sa valeur recouvrable de 122,4 millions de dollars, laquelle a été déterminée comme étant la juste valeur diminuée du coût de cession, en utilisant une approche basée sur les flux de trésorerie actualisés. La juste valeur du flux diamantifère sur la mine Renard est classée au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, puisque les principales données d'évaluation utilisées sont des données non observables. Les principales données d'évaluation utilisées sont les flux de trésorerie qu'il est prévu de générer par la vente des diamants reçus en vertu du flux diamantifère sur la mine Renard, en fonction du prix du diamant par carat prévu à long terme et d'un taux d'actualisation réel après impôt de 4,7 %.

En septembre 2019, l'exploitant de la mine de diamants Renard, Stornoway Diamond Corporation, a annoncé qu'il avait déposé à la Cour supérieure du Québec (Chambre commerciale) une demande de protection en vertu de la LACC afin de restructurer ses activités et affaires financières. Cette annonce a été considérée comme un indice de dépréciation parmi d'autres faits et circonstances et, par conséquent, la direction a procédé à un test de dépréciation en date du 30 septembre 2019. La Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 47,2 millions de dollars (34,6 millions de dollars après impôt) à l'égard du flux diamantifère sur la mine Renard.

Le 30 septembre 2019, le flux diamantifère sur la mine Renard a été ramené à sa valeur recouvrable de 70,2 millions de dollars, laquelle a été déterminée comme étant la juste valeur diminuée du coût de cession, en utilisant une approche basée sur les flux de trésorerie actualisés. La juste valeur du flux diamantifère sur la mine Renard est classée au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, puisque les principales données d'évaluation utilisées sont des données non observables. Les principales données d'évaluation utilisées sont les flux de trésorerie qu'il est prévu de générer par la vente des diamants reçus en vertu du flux diamantifère sur la durée de vie prévue de la mine Renard, fonction du prix du diamant par carat prévu à long terme et d'un taux d'actualisation réel après impôt de 4,6 %.

Entente de flux et entente d'écoulement d'Amulsar (Lydian International Limited)

En septembre 2019, Lydian International Limited a annoncé un report du calendrier des activités de construction, de la première coulée et de l'atteinte du niveau maximum de production en raison du blocus de 15 mois sur la construction ainsi que des modifications relatives à la durée de vie prévue de la mine et à la production pour le projet Amulsar situé en Arménie. Cette annonce a été considérée comme un indice de dépréciation parmi d'autres faits et circonstances et, par conséquent, la direction a procédé à un test de dépréciation en date du 30 septembre 2019. La Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 9,9 millions de dollars US (13,1 millions de dollars) à l'égard du flux et de l'entente d'écoulement d'Amulsar.

Le 30 septembre 2019, l'entente de flux et l'entente d'écoulement d'Amulsar ont été ramenées à leur valeur recouvrable de 73,7 millions de dollars US (97,0 millions de dollars), laquelle a été déterminée comme étant la juste valeur diminuée du coût de cession, en utilisant une approche basée sur les flux de trésorerie actualisés. La juste valeur de l'entente de flux et de l'entente d'écoulement d'Amulsar est classée au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, puisque les principales données d'évaluation utilisées sont des données non observables. Les principales données d'évaluation utilisées sont les flux de trésorerie qu'il est prévu de générer par la vente de l'or et de l'argent reçus en vertu de l'entente de flux et de l'entente d'écoulement sur la durée de vie prévue de la mine Amulsar, en fonction des prix à long terme prévus de 1 350 \$ US et de 17,75 \$ US par once pour l'or et pour l'argent respectivement et d'un taux d'actualisation réel après impôt de 6,1 %.

En décembre 2019, Lydian International Limited a annoncé qu'elle avait déposé à la Cour supérieure de justice de l'Ontario une demande de protection en vertu de la LACC afin de restructurer ses activités et affaires financières. Cette annonce a été considérée comme un indice de dépréciation parmi d'autres faits et circonstances et, par conséquent, la direction a procédé à un test de dépréciation en date du 31 décembre 2019. La Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 51,3 millions de dollars US (66,7 millions de dollars) à l'égard de l'entente de flux et de l'entente d'écoulement d'Amulsar.

Le 31 décembre 2019, l'entente de flux et l'entente d'écoulement d'Amulsar ont été ramenées à leur valeur recouvrable de 22,3 millions de dollars US (29,0 millions de dollars), laquelle a été déterminée comme étant la juste valeur diminuée du coût de cession, en utilisant des approches basées sur les flux de trésorerie actualisés et une estimation de la probabilité de différents scénarios de sortie aux termes de la LACC. La juste valeur de l'entente de flux et de l'entente d'écoulement d'Amulsar est classée au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, puisque les principales données d'évaluation utilisées sont des données non observables. Les principales données d'évaluation utilisées sont les flux de trésorerie qu'il est prévu de générer par la vente de l'or et de l'argent reçus en vertu de la modification possible du flux sur la durée de vie prévue de la mine Amulsar, en fonction de prix à long terme prévus de 1 400 \$ US et de 17,50 \$ US par once pour l'or et pour l'argent respectivement, d'un taux d'actualisation réel après impôt de 10,1 % et des modifications possibles de l'entente d'écoulement résultant des scénarios de sortie pondérés selon leur probabilité découlant du processus de la LACC.

Une analyse de sensibilité a été effectuée par la direction pour les prix de l'or et de l'argent à long terme et le taux d'actualisation réel après impôt (isolément). Si les prix par once à long terme de l'or et de l'argent appliqué aux flux de trésorerie projetés avaient été inférieurs de 10 % aux estimations de la direction, la Société aurait comptabilisé une charge de dépréciation additionnelle de 2,0 millions de dollars US (2,6 millions de dollars). Si les probabilités des différents scénarios avaient été inférieures de 10 % (négatives) aux estimations de la direction, la Société aurait comptabilisé une charge de dépréciation additionnelle de 4,5 millions de dollars US (5,8 millions de dollars). Si le taux d'actualisation réel après impôt appliqué aux flux de trésorerie projetés avait été supérieur de 100 points de base aux estimations de la direction, la Société aurait comptabilisé une charge de dépréciation additionnelle de 1,6 million de dollars US (2,1 millions de dollars).

De plus, une dépréciation de 3,6 millions de dollars US (4,7 millions de dollars) a été comptabilisée sur les effets à recevoir et les montants à recevoir de Lydian.

Redevance Éléonore (Newmont Goldcorp Corporation)

En février 2020, l'exploitant de la mine aurifère Éléonore au Québec (Canada) a annoncé une mise à jour de l'estimation des réserves et des ressources minérales de la mine Éléonore au 31 décembre 2019. À la suite de cette mise à jour, les réserves minérales aurifères prouvées et probables et les ressources ont diminué d'approximativement 50 %. Cette annonce a été considérée comme un indice de dépréciation parmi d'autres faits et circonstances et, par conséquent, la direction a procédé à un test de dépréciation en date du 31 décembre 2019. La Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 27,2 millions de dollars (20,0 millions de dollars après impôt) à l'égard de la redevance NSR sur la mine Éléonore pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019.

Le 31 décembre 2019, la redevance NSR sur la mine Éléonore a été ramenée à sa valeur recouvrable de 101,3 millions de dollars, laquelle a été déterminée comme étant la juste valeur diminuée du coût de cession, en utilisant une approche basée sur les flux de trésorerie actualisés. La juste valeur de la redevance NSR sur la mine Éléonore est classée au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, puisque les principales données d'évaluation utilisées sont des données non observables. Les principales données utilisées pour l'évaluation étaient les flux de trésorerie devant être générés par la vente de l'or reçu en vertu de la redevance NSR sur la mine Éléonore selon une production d'or annuelle à long terme de 355 000 onces sur la durée de vie estimative de la mine Éléonore, un prix de l'or à long terme de 1 400 \$ US l'once et un taux d'actualisation réel après impôt de 4,1 %, ajusté pour la diminution des réserves et des ressources.

Une analyse de sensibilité a été effectuée par la direction pour le prix de l'or à long terme et le taux d'actualisation réel après impôt (isolément). Si le prix de l'or à long terme appliqué aux flux de trésorerie projetés avait été inférieur de 10 % aux estimations de la direction (soit 1 260 \$ US plutôt que 1 400 \$ US par once), la Société aurait comptabilisé une charge de dépréciation additionnelle de 10,1 millions de dollars. Si le taux d'actualisation réel après impôt appliqué aux flux de trésorerie projetés avait été supérieur de 100 points de base aux estimations de la direction (5,1 % plutôt que 4,1 %), la Société aurait comptabilisé une charge de dépréciation additionnelle de 4,2 millions de dollars.

Projet de zinc Coulon (actifs d'exploration et d'évaluation)

Le 31 décembre 2019, la Société a subi une charge de dépréciation de 50,0 millions de dollars (37,6 millions de dollars après impôt) sur son projet de zinc Coulon, pour lequel la Société a déterminé qu'aucune autre dépense d'exploration et d'évaluation n'y est prévue à court terme et qu'à l'heure actuelle, la valeur comptable de l'actif ne sera probablement pas récupérée dans sa totalité par la vente du projet. Le 31 décembre 2019, le projet Coulon a été ramené à sa valeur recouvrable de 10,0 millions de dollars, laquelle a été déterminée comme étant la juste valeur diminuée du coût de cession, en utilisant une approche basée sur le marché, et en fonction d'une valeur monétaire par millier de livres de ressources/réserves minérales d'équivalent de zinc utilisée dans des transactions de vente comparables réalisées.

Placement net dans Ressources Falco Itée

Le 30 septembre 2019, la Société a déterminé que son placement net dans Falco, une entreprise associée, avait subi une dépréciation. Cette décision a été prise après avoir tenu compte, entre autres, de la mesure dans laquelle la juste valeur d'un placement est inférieure à sa valeur comptable et de la durée de l'écart, de la volatilité du prix de l'action et des perspectives d'affaires de l'entité bénéficiaire d'un investissement, notamment les facteurs comme le statut actuel et prévu des projets de développement de l'entité bénéficiaire d'un investissement. Le placement net dans Falco a été ramené à sa juste valeur estimative et, par conséquent, une charge de dépréciation de 12,5 millions de dollars (10,8 millions de dollars après impôt) a été comptabilisée sous la rubrique *Autres gains nets (pertes nettes)* aux états consolidés de la perte pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019.

Placements en actions

Les actifs de la Société comprennent un portefeuille d'actions, principalement dans des sociétés minières d'exploration et de développement cotées en bourse. Osisko investit, et a l'intention de continuer à investir, de temps à autre, dans les sociétés où elle détient un droit de redevance, de flux ou un autre intérêt similaire et dans diverses sociétés dans le secteur de l'industrie minière à des fins d'investissement, et avec l'objectif d'améliorer sa capacité à acquérir des redevances, des flux ou des intérêts similaires dans le futur. En plus des objectifs de placements, dans certains cas, la Société peut décider de jouer un rôle plus actif en fournissant du personnel de gestion et un soutien technique ou administratif ainsi qu'en nommant des individus au conseil d'administration des sociétés dans lesquelles elle investit. Ces placements sont inclus dans les placements dans des entreprises associées dans les états financiers consolidés et comprennent principalement Minière Osisko inc. (« Minière Osisko »), Métaux Osisko inc. (« Métaux Osisko ») et Falco.

Osisko pourrait, de temps en temps et sans préavis, sauf si requis par la loi ou la réglementation, accroître ou réduire ses placements à sa discrétion.

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2019, Osisko a acquis des placements d'un montant de 59,9 millions de dollars et a vendu des placements d'un montant de 130,1 millions de dollars, respectivement.

Juste valeur des titres négociables

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable et la juste valeur des placements en titres négociables (excluant les effets à recevoir et les bons de souscription) au 31 décembre 2019 (en milliers de dollars) :

Placements	Valeur comptable ⁽ⁱ⁾ \$	Juste valeur ⁽ⁱⁱ⁾ \$
Entreprises associées	103 640	220 040
Autres	57 409	57 409
	161 049	277 449

(i) La valeur comptable correspond au montant enregistré au bilan consolidé, lequel correspond à la méthode de la mise en équivalence pour les placements d'entreprises associées et la juste valeur pour les placements dans les autres sociétés, conformément à la norme IFRS 9, *Instruments financiers*.

(ii) La juste valeur correspond au cours du marché des placements sur une bourse reconnue au 31 décembre 2019.

Principaux placements stratégiques

Le tableau ci-dessous présente les principaux placements stratégiques de la Société en titres négociables au 31 décembre 2019 (en milliers de dollars) :

Société	Nombre d'actions détenues	Participation %
Minière Osisko	45 969 569	15,9
Métaux Osisko	29 877 397	17,9
Falco	41 385 240	19,9

Minière Osisko inc.

Minière Osisko est une société canadienne d'exploration et de mise en valeur de propriétés minières aurifères axée sur le projet aurifère du Lac Windfall. Osisko détient une redevance de 2,0 % à 3,0 % NSR sur le projet aurifère du Lac Windfall, pour lequel une évaluation économique préliminaire a été publiée en juillet 2018, ainsi qu'une redevance de 1 % NSR sur d'autres propriétés détenues par Minière Osisko. Une étude de faisabilité pour la propriété du Lac Windfall est prévue en 2020.

En mai 2018, Minière Osisko a publié une première estimation des ressources minérales du gîte aurifère Lac Windfall. Minière Osisko indique que les ressources minérales sont estimées à 601 000 onces d'or dans les catégories mesurées et indiquées (2 382 000 tonnes à une teneur de 7,85 g/t Au) et à 2 284 000 onces d'or dans la catégorie présumée (10 605 000 tonnes à une teneur de 6,70 g/t Au). En novembre 2018, Minière Osisko a publié une mise à jour de l'estimation de ressources minérales incluant une mise à jour des ressources minérales pour la zone Lynx. Les ressources mesurées et indiquées ont été augmentées à 754 000 onces d'or (2 874 000 tonnes à une teneur de 8,17 g/t Au) et les ressources minérales présumées ont été augmentées à 2 366 000 onces d'or (10 352 000 tonnes à une teneur de 7,11 g/t Au).

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Minière Osisko du 14 mai 2018 intitulé « *Osisko publie sa première estimation de ressources minérales pour le gîte aurifère Windfall* » et le communiqué de presse de Minière Osisko du 27 novembre 2018 intitulé « *Osisko publie une mise à jour de l'estimation des ressources minérales pour Lynx* », tous deux déposés sur SEDAR (www.sedar.com).

Aussi, une évaluation économique préliminaire positive du projet Lac Windfall a été publiée en juillet 2018, révélant un taux de rendement interne après impôt de 33 %. Par ailleurs, Minière Osisko poursuit également un programme de forage de 1 000 000 mètres sur la propriété du Lac Windfall, ainsi qu'un programme métallurgique. En octobre 2018, dans le cadre de la construction d'une rampe d'exploration, Minière Osisko a réussi à accéder à la zone 27, secteur 115, l'endroit sélectionné pour le prélèvement d'un premier échantillon en vrac de 5 000 tonnes devant être traité au quatrième trimestre

de 2018. En décembre 2018, Minière Osisko a publié les résultats préliminaires du premier lot de 2 078 tonnes extraites. Les résultats du traitement de 5 500 tonnes extraites d'un échantillon en vrac de la zone 27 ont donné une teneur moyenne de 8,53 g/t Au. La teneur moyenne de l'échantillon était supérieure de 26 % à celle prévue par les forages intercalaires dans le bloc modèle des ressources. En décembre 2019, Minière Osisko a annoncé que les résultats du traitement de 5 716 tonnes extraites dans la zone Lynx Zone ont dépassé les attentes, livrant une teneur moyenne de 17,8 g/t Au. Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Minière Osisko du 17 juillet 2018 intitulé « *Osisko dépose une EEP positive pour le projet Windfall* », le communiqué de presse de Minière Osisko du 11 juin 2019 intitulé « *L'échantillon en vrac d'Osisko dans la zone 27 à Windfall livre une teneur traitée réconciliée de 8,53 g/t Au* », et le communiqué de presse de Minière Osisko du 11 décembre 2019 intitulé « *L'échantillon en vrac d'Osisko dans la zone Lynx livre une teneur traitée réconciliée de 17,8 g/t Au* », tous déposés sur SEDAR au www.sedar.com.

La Société a investi un montant de 18,0 millions de dollars dans Minière Osisko en 2018 et un montant additionnel de 7,7 millions de dollars en 2019. Au 31 décembre 2019, la Société détenait 45 969 569 actions ordinaires correspondant à une participation de 15,9 % dans Minière Osisko (16,7 % au 31 décembre 2018). La Société conclut qu'elle exerce une influence notable sur Minière Osisko et comptabilise son placement selon la méthode de la mise en équivalence.

Métaux Osisko

Métaux Osisko est une société canadienne d'exploration et de développement de métaux de base, axée sur les actifs miniers zincifères. Les propriétés phares de la société sont le camp minier de Pine Point, situé dans les Territoires du Nord-Ouest, et le camp minier de Bathurst, situé dans le nord du Nouveau-Brunswick. La Société détient une redevance de 1,5 % NSR sur le camp minier de Pine Point (acquise en janvier 2020) et une redevance de 1 % NSR sur le camp minier de Bathurst. La Société a investi 3,0 millions de dollars dans Métaux Osisko en 2018, et un montant supplémentaire de 7,8 millions de dollars en 2019.

Le camp minier de Pine Point renferme des ressources minérales présumées de 52,4 millions de tonnes à une teneur de 4,64 % zinc et 1,83 % plomb (6,47 % équivalent de zinc (« ZnEq »)), ce qui en fait le plus important camp pour le zinc exploitable par fosse au Canada. Pour plus d'information, veuillez consulter le rapport technique conforme au Règlement 43-101 intitulé « *Mineral Resource Estimate Update Pine Point Lead-Zinc Project* » daté du 19 décembre 2019 et déposé sur www.sedar.com.

Le camp minier de Bathurst renferme des ressources minérales indiquées de 1,96 million de tonnes à une teneur de 5,77 % zinc, 2,38 % plomb, 0,22 % cuivre et 68,9 g/t argent (9,00% ZnEq) et des ressources minérales présumées de 3,85 millions de tonnes à une teneur de 5,34 % zinc, 1,49 % plomb, 0,32 % cuivre et 47,7 g/t argent (7,96% ZnEq) au sein des gîtes Key Anacon et Gilmour Sud. Pour plus d'information, veuillez consulter le rapport technique intitulé « *NI 43-101 Maiden Resource Estimate for the Bathurst Mining Camp, New Brunswick, Canada* » daté du 4 avril 2019 et déposé sur www.sedar.com.

Au 31 décembre 2019, la Société détenait 29 877 397 actions ordinaires correspondant à une participation de 17,9 % dans Métaux Osisko (10,6 % au 31 décembre 2018). La Société conclut qu'elle exerce une influence notable sur Métaux Osisko et comptabilise son placement selon la méthode de la mise en équivalence.

Ressources Falco Itée

L'actif principal de Falco est le projet aurifère Horne 5, dont l'étude de faisabilité positive a été publiée en octobre 2017. Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Falco du 16 octobre 2017 intitulé « *Falco annonce les résultats d'une étude de faisabilité positive sur le projet aurifère Horne 5* », déposé sur SEDAR au www.sedar.com.

En 2018, Osisko a signé une lettre d'entente exécutoire visant à fournir à Falco une facilité de crédit garantie de premier rang sous forme de flux argentifère (le « flux argentifère Falco ») allant jusqu'à 100 % de l'argent qui sera produit sur la propriété Horne 5 (« Horne 5 »), située à Rouyn-Noranda, au Québec. Dans le cadre du flux argentifère Falco, Osisko effectuera des dépôts échelonnés en trésorerie à Falco pour un total pouvant atteindre 180,0 millions de dollars et effectuera des paiements continus équivalents à 20 % du cours de l'argent, jusqu'à concurrence de 6 \$ US l'once. L'entente de flux argentifère de Falco sera garantie par une charge de premier rang sur le projet et tous les actifs de Falco.

L'entente de flux argentifère Falco a été conclue en février 2019, ce qui a déclenché le paiement du premier versement de 25,0 millions de dollars à Falco. Deux effets à recevoir alors en cours et s'élevant à 20,0 millions de dollars ont été déduits du premier versement et le solde de 5,0 millions de dollars a été versé à Falco. Les intérêts à recevoir de 1,8 million de dollars liés à ces deux prêts ont été réglés en échange de 5 353 791 actions ordinaires additionnelles de Falco.

Le 22 février 2019, Osisko a signé une entente visant à fournir à Falco un prêt garanti de premier rang de 10,0 millions de dollars. Le prêt porte intérêt à un taux de 7 %, composé trimestriellement. Le montant de capital et les intérêts cumulés seront exigibles le 31 décembre 2020. Le prêt sera destiné à l'avancement du projet Horne 5 et pour les besoins généraux de l'entreprise.

Le 19 août 2019, Falco a présenté une mise à jour de développement du projet. Dans l'évaluation des risques de la phase de dénoyage, Falco a collaboré avec son principal voisin (le « voisin »), le propriétaire des concessions minières, au programme géotechnique initial visant à recueillir de l'information et à analyser les risques associés au développement du projet Horne 5. Les deux parties se sont rencontrées en juillet et se sont entendues pour continuer de collaborer en partageant de l'information et pour commencer la deuxième phase des travaux géotechniques qui seront menés par Falco et qui incluront le secteur de Quémont. L'objectif est de recueillir et d'analyser l'information géotechnique afin d'évaluer les risques inhérents à l'éventuel dénoyage du projet Horne 5 et de développer des mesures d'atténuation adéquates qui protégeront l'intégrité de l'exploitation du voisin.

En plus d'être contraint au cadre juridique applicable, le développement du projet Horne 5 est assujéti à un cadre contractuel au terme duquel l'obtention de l'autorisation requise pour opérer auprès du voisin est subordonnée à la conclusion d'une entente de garantie financière globale avec le voisin afin de fournir une protection financière adéquate à son exploitation. Une fois cette condition préalable réalisée, Falco et son voisin vont établir un plan de travail en vue de la poursuite du développement du projet Horne 5, incluant les paramètres d'exploitation qui devront être observés par Falco afin de s'assurer de la préséance des opérations de son voisin, le tout, conformément au cadre contractuel établi. Compte tenu de ce qui précède, Falco ne procédera à aucune activité de dénoyage avant d'avoir finalisé l'entente de garantie financière globale avec son voisin et convenu d'un plan de travail mutuellement satisfaisant pour la poursuite de ses activités. Un cadre de garantie financière global a été soumis à son voisin, mais doit être finalisé.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Falco du 19 août 2019 intitulé « *Falco présente une mise à jour du projet Horne 5* », déposé sur SEDAR au www.sedar.com.

Le 11 février 2020, Falco a annoncé l'acquisition de Golden Queen Mining Consolidated Ltd (« Golden Queen »). Dans le cadre de cette opération non monétaire, Falco offre une prime de 15 % par rapport au solde de trésorerie net prévu de Golden Queen de 4,2 millions de dollars à la clôture de la présente opération, en contrepartie de l'émission de 15 968 075 actions ordinaires de Falco en faveur des porteurs d'actions de Golden Queen.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Falco du 11 février 2020 intitulé « *Acquisition de Golden Queen Mining Consolidated Ltd. par Ressources Falco Ltée* », déposé sur SEDAR au www.sedar.com.

Au 31 décembre 2019, la Société détenait 41 385 240 actions ordinaires de Falco, ce qui représente une participation de 19,9 % (17,8 % au 31 décembre 2018). La Société conclut qu'elle exerce une influence notable sur Falco et comptabilise son placement selon la méthode de la mise en équivalence.

Activités en matière de développement durable

Osisko considère le développement durable comme une composante clé de sa stratégie de création de valeur pour les actionnaires et les autres parties intéressées.

La Société se concentre sur les éléments clés suivants :

- Promouvoir l'industrie minière et ses avantages pour la société;
- Maintenir de bonnes relations avec le gouvernement fédéral, les différents paliers de gouvernement au niveau provincial et municipal ainsi que les Premières Nations au Québec;
- Soutenir le développement économique des régions où Osisko exerce des activités (directement ou indirectement dans le cadre de ses participations);
- Soutenir l'enseignement universitaire dans les domaines miniers et le développement de ses employés;
- Promouvoir la diversité au sein de son organisation et de l'industrie minière; et
- Encourager les entreprises associées à adhérer aux mêmes valeurs en matière de développement durable.

Dans le cadre de son processus d'analyse des investissements, la Société évalue le risque et le rendement des sociétés dans lesquelles elle investit dans les domaines du développement durable sur les projets où Osisko détient un intérêt direct ou indirect.

Activités d'exploration et d'évaluation minière / Activités de développement minier

En raison des ententes d'option de 2016 avec Minière O3 Mining inc. (« Minière O3 ») (voir ci-dessous), les activités d'exploration et d'évaluation ont été grandement réduites. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2019, les investissements dans les actifs miniers et les immobilisations corporelles s'élevèrent à 6,3 millions de dollars, principalement sur le projet aurifère Cariboo et le projet Bonanza Ledge Phase 2 et la Société a reçu des crédits d'impôt réclamés antérieurement de 0,3 million de dollars.

Projet aurifère Cariboo

Le 21 novembre 2019, Osisko a acquis le projet aurifère Cariboo situé dans le district minier historique Cariboo au centre de la Colombie-Britannique, au Canada, par le biais de l'acquisition de Barkerville (veuillez vous référer à la section *Acquisition de Barkerville et création du North Spirit Discovery Group* du présent rapport de gestion). Osisko prévoit faire progresser le projet aurifère Cariboo par sa plateforme North Spirit Discovery Group.

En septembre 2019, Barkerville a déposé d'une évaluation économique préliminaire (« EEP ») indépendante préparée conformément au Règlement 43-101 pour son projet aurifère Cariboo, détenu à 100 %. L'EEP donne une évaluation d'un scénario de base de développement du projet considérant une mine souterraine accessible par rampe avec une usine de préconcentration de l'or à Wells et le traitement de l'or à son usine modernisée de Quesnel River, pour un taux de rendement interne après impôt de 28 %. Pour plus d'information, veuillez consulter le rapport technique conforme au Règlement 43-101 en date du 17 septembre 2019, intitulé « *Preliminary Economic Assessment of the Cariboo Gold Project* », déposé sur www.sedar.com sous le profil de Barkerville.

En juillet 2019, Barkerville a déposé une mise à jour de l'estimation des ressources minérales pour le projet aurifère Cariboo, incluant les gîtes Cow, Island et Barkerville Mountain. Les ressources minérales mesurées et indiquées sont estimées à 2,4 millions d'onces d'or (13,2 millions de tonnes à une teneur de 5,6 g/t Au), une augmentation de 50 % par rapport aux ressources de 2018. Les ressources minérales présumées sont estimées à 1,9 million d'onces d'or (12,0 millions de tonnes à une teneur de 5,0 g/t Au). L'estimation des ressources minérales comprend les zones Cow et Valley au mont Cow, les zones Shaft et Mosquito Creek au mont Island ainsi que la BC Vein et le Bonanza Ledge au mont Barkerville, à un seuil de coupure de 3,0 g/t Au. Les ressources sont définies sur 6 kilomètres des 67 kilomètres de terrains détenus par Barkerville. Osisko prévoit un programme de forage intercalaire et de forage d'exploration de 10,0 millions de dollars en 2020 à Cariboo. Pour plus d'information, veuillez consulter le rapport technique conforme au Règlement 43-101 daté du 11 juillet 2019 et intitulé « *NI 43-101 Technical Report and Mineral Resource Estimate Update for the Cariboo Gold Project, British Columbia, Canada* », déposé sur www.sedar.com sous le profil de Barkerville.

Au cours des deux prochaines années, Osisko réalisera des activités sur le site de la propriété aurifère Cariboo, investira dans des activités d'exploration (approximativement 12,0 millions de dollars planifiés pour 2020), restaurera certains sites historiques et fera progresser les études techniques jusqu'à l'étude de faisabilité.

Projet de zinc Coulon

Le 31 décembre 2019, la Société a subi une charge de dépréciation de 50,0 millions de dollars (37,6 millions de dollars après impôt) sur son projet de zinc Coulon, pour lequel la Société a déterminé qu'aucune autre dépense d'exploration et d'évaluation n'y est prévue à court terme et qu'à l'heure actuelle, la valeur comptable de l'actif ne sera probablement pas récupérée dans sa totalité par la vente du projet. Le 31 décembre 2019, le projet Coulon a été ramené à sa valeur recouvrable de 10,0 millions de dollars, laquelle a été déterminée comme étant la juste valeur diminuée du coût de cession, en utilisant une approche basée sur le marché, basée sur la valeur monétaire par millier de livres de ressources/réserves minérales d'équivalent de zinc pour des transactions de vente comparables réalisées.

Propriétés assujetties à des ententes d'option (région de la Baie-James)

En 2016, Osisko a conclu des ententes d'option avec Minière Osisko. Le 5 juillet 2019, Minière Osisko a finalisé une opération de scission qui a notamment abouti au transfert par Minière Osisko de certains actifs à O3 Mining, notamment de propriétés faisant l'objet d'ententes d'option.

En vertu de l'entente d'option Kan, Minière Osisko avait l'option d'acquérir 100 % de la participation dans la propriété Kan (comprenant les propriétés Kan et Fosse Au) après avoir investi un montant total de 6,0 millions de dollars sur une période de sept ans. La Société a reçu un avis de Minière Osisko au premier trimestre de 2019 lui indiquant que le seuil avait été atteint. Par conséquent, 100 % de la participation dans la propriété Kan a été transféré à Minière Osisko (la propriété est maintenant détenue par O3 Mining) et Osisko conserve une redevance variable de 1,5 % à 3,5 % NSR sur les métaux précieux et une redevance de 2,0 % NSR sur les autres métaux et minéraux produits sur la propriété Kan.

En vertu des autres ententes d'option, O3 Mining peut acquérir 100 % de la participation dans la plupart des propriétés d'exploration d'Osisko situées dans les régions de la Baie-James et de la Fosse du Labrador (à l'exception du projet de

cuivre-zinc Coulon) après avoir investi un montant total de 26,0 millions de dollars sur la période initiale de sept ans; O3 Mining aura acquis une première participation de 50 % après avoir engagé des dépenses totalisant 15,6 millions de dollars sur la période initiale de quatre ans. Osisko conservera une redevance variable de 1,5 % à 3,5 % NSR sur les métaux précieux et une redevance de 2,0 % NSR sur les autres métaux et minéraux produits sur les 26 propriétés. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2019, Minière Osisko et O3 Mining ont investi environ 2,0 millions de dollars sur ces propriétés pour un total à ce jour de 6,6 millions de dollars (excluant la propriété Kan).

Les nouvelles propriétés acquises par O3 Mining dans une région déterminée durant le reste de la période de sept ans seront assujetties à une entente de redevances en faveur d'Osisko selon des termes similaires.

Au 31 décembre 2019, la valeur comptable nette des propriétés faisant l'objet d'ententes d'option s'élevait à 31,7 millions de dollars.

Dividendes trimestriels

Le conseil d'administration a approuvé le lancement du programme de distribution trimestriel de dividendes de la Société le 17 novembre 2014.

Le tableau qui suit présente en détail les dividendes déclarés et payés ou payables :

<u>Date de déclaration</u>	<u>Dividende par action</u>	<u>Date de fermeture des registres⁽ⁱ⁾</u>	<u>Date de versement⁽ⁱ⁾</u>	<u>Dividendes payés ou payables</u>
	<u>\$</u>			<u>\$</u>
Année 2014	0,03	s.o.	s.o.	1 551 000
Année 2015	0,13	s.o.	s.o.	12 229 000
Année 2016	0,16	s.o.	s.o.	17 037 000
Année 2017	0,18	s.o.	s.o.	24 275 000
Année 2018	0,20	s.o.	s.o.	31 213 000
20 février 2019	0,05	29 mars 2019	15 avril 2019	7 757 000
1er mai 2019	0,05	28 juin 2019	15 juillet 2019	7 145 000
31 juillet 2019	0,05	30 septembre 2019	15 octobre 2019	7 200 000
6 novembre 2019	0,05	31 décembre 2019	15 janvier 2020	7 874 000
Exercice 2019	<u>0,20</u>			29 976 000
19 février 2020	0,05	31 mars 2020	15 avril 2020	à dét. ⁽ⁱⁱ⁾

(i) Sans objet (« s.o. ») pour les résumés annuels.

(ii) À déterminer (« à dét. ») le 31 mars 2020 en fonction du nombre d'actions en circulation et du nombre d'actions participant au régime de réinvestissement des dividendes à la date de fermeture des registres.

Régime de réinvestissement des dividendes

La Société a mis en place un régime de réinvestissement des dividendes (« RRD ») qui permet aux actionnaires canadiens et aux actionnaires des États-Unis de réinvestir leurs dividendes en trésorerie dans des actions ordinaires additionnelles, soit acquises sur le marché libre par l'intermédiaire de la TSX, soit directement à partir des actions non émises de la Société ou obtenues par ces deux moyens combinés. Dans le cas d'une émission d'actions ordinaires non encore émises, le prix est égal au cours moyen pondéré des actions ordinaires à la TSX sur les cinq séances en bourse précédant immédiatement la date de versement des dividendes, déduction faite d'un escompte, le cas échéant, d'au plus 5 %, à la seule discrétion de la Société.

Au 31 décembre 2019, les détenteurs de 6 666 723 actions ordinaires avaient choisi d'adhérer au RRD, représentant des dividendes payables de 0,3 million de dollars. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2019, la Société a émis 198 609 actions ordinaires dans le cadre du RRD, à un taux d'escompte de 3 % (310 492 actions ordinaires en 2018 à un taux d'escompte de 3 %). Le 15 janvier 2020, 28 351 actions ordinaires ont été émises dans le cadre du RRD à un taux d'escompte de 3 %.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

En décembre 2018, Osisko a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (le « programme de rachat »). Selon les termes du programme de rachat 2018, Osisko pouvait acquérir, de temps à autre, jusqu'à 10 459 829 de ses actions ordinaires émises, conformément aux procédures d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la TSX. Les rachats en vertu du programme de rachat étaient autorisés jusqu'au 11 décembre 2019. Les rachats quotidiens étaient limités à 71 940 actions ordinaires, à l'exception des exemptions sur rachats de blocs d'actions ordinaires, soit 25 % du volume quotidien moyen des opérations réalisées sur les actions ordinaires de la Société à la TSX pendant la période de six mois terminée le 30 novembre 2018, soit 287 760 actions ordinaires.

En décembre 2019, Osisko a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (le « programme de rachat »). Selon les termes du programme de rachat 2019, Osisko peut acquérir, de temps à autre, jusqu'à 13 681 732 de ses actions ordinaires émises conformément aux procédures d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la TSX. Les rachats en vertu du programme de rachat 2019 sont autorisés jusqu'au 11 décembre 2020. Les rachats quotidiens ont été limités à 126 674 actions ordinaires, à l'exception des exemptions sur rachats de blocs d'actions ordinaires, soit 25 % du volume quotidien moyen des opérations réalisées sur les actions ordinaires de la Société à la TSX pendant la période de six mois terminée le 30 novembre 2019, soit 506 698 actions ordinaires.

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2019, la Société a acheté, pour annulation, un total de 983 900 actions ordinaires dans le cadre du programme de rachat 2018 pour la somme de 11,8 millions de dollars (prix d'achat moyen par action de 12,02 \$).

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2018, la Société a acheté pour annulation un total de 1 860 299 actions ordinaires dans le cadre du programme de rachat 2017 pour la somme de 23,1 millions de dollars, et un total de 849 480 actions ordinaires dans le cadre du programme de rachat 2018 pour la somme de 9,8 millions de dollars (pour un total de 2 709 779 actions ordinaires acquises pour la somme de 32,9 millions de dollars, à un prix d'achat moyen par action de 12,16 \$), dont un montant de 1,7 million de dollars a été inclus dans les comptes créditeurs et charges à payer au bilan consolidé au 31 décembre 2018 (payé en janvier 2019).

Marché de l'or et des devises

Marché de l'or

Le prix de l'or a gagné 18 % en 2019, la plus forte hausse annuelle depuis 2010. Le prix a connu une augmentation substantielle, clôturant 2019 à 1 515 \$ US l'once comparativement au dernier prix fixé à la clôture l'an dernier de 1 279 \$ US l'once. Le prix moyen par once pour l'année est presque de 125 \$ US plus élevé, atteignant 1 393 \$ US l'once comparativement à 1 268 \$ US l'once en 2018. L'or a commencé l'année de manière stable, mais une forte remontée des prix a débuté au cours du second trimestre de 2019, passant du bas prix de 1 266 \$ US l'once au début de mai à un prix élevé de 1 565 \$ US l'once en septembre, atteignant son niveau le plus élevé en six ans. L'or a commencé 2020 à la hausse et a dépassé les 1 600 \$ US l'once pour la première fois en sept ans après une montée des tensions au Moyen-Orient, en raison de la confrontation entre les É.-U. et l'Iran, avant de se replier légèrement. L'or était à la hausse en 2019, sous l'influence dominante de la guerre tarifaire entre les États-Unis et la Chine, ce qui a entraîné un assouplissement des politiques monétaires des principales banques centrales. La détérioration des perspectives économiques mondiales, l'incertitude ambiante ainsi que les tensions politiques et les guerres commerciales ont favorisé l'or.

Au cours du quatrième trimestre de 2019, le prix de l'or a gagné 2,0 % en dollars US, ou 30 \$ US l'once sur le prix fixé à la clôture à Londres, clôturant à 1 515 \$ US l'once. Le prix moyen était de 1 481 \$ US l'once, en hausse par rapport trimestre précédent de 1 472 \$ US et de 255 \$ US plus élevé par rapport à la même période l'an dernier.

Le prix historique est présenté ci-dessous :

(\$ US/once d'or)	Haut	Bas	Moyenne	Clôture
2019	1 545 \$	1 270 \$	1 393 \$	1 515 \$
2018	1 355	1 178	1 268	1 279
2017	1 346	1 151	1 257	1 291
2016	1 366	1 077	1 251	1 146
2015	1 296	1 049	1 160	1 060

Le prix moyen de l'once d'or en dollars canadiens était de 1 995 \$ au quatrième trimestre de 2019, comparativement à 1 944 \$ au troisième trimestre, 1 752 \$ au deuxième trimestre et 1 733 \$ au premier trimestre. Le prix de l'or a clôturé 2019 à 1 967 \$ l'once, demeurant le même qu'au 30 septembre 2019.

Devises

Après avoir clôturé l'année 2018 sur une note plus faible, le dollar canadien a rebondi en janvier 2019 à la suite d'une reprise des prix du pétrole et d'autres matières premières. Le dollar canadien a ensuite perdu de la vigueur en février et en mars, en raison d'une demande intérieure plus faible que prévu. De mars à mai, le dollar a stagné dans une fourchette étroite de 1,3250-1,3530, mais en juin, le dollar canadien a connu son plus important gain mensuel par rapport au dollar américain, avec une hausse de 4 %. Le dollar canadien est demeuré relativement stable durant les troisième et quatrième trimestres de 2019, mais a connu de forts gains à la fin de décembre.

Le dollar canadien figure parmi les devises principales ayant eu les meilleurs rendements en 2019, avec un gain de 5 % par rapport au dollar américain. La volatilité des taux de change a atteint un creux historique et le dollar canadien stagnait dans une fourchette étroite de 1,3000 à 1,3600. La valeur du dollar canadien a varié entre 1,2988 et 1,3330 au quatrième trimestre de 2019, pour clôturer à 1,2988 le 31 décembre 2019. La valeur moyenne du dollar canadien était de 1,3200 au quatrième trimestre de 2019, comparativement à 1,3204 au quatrième trimestre de 2018.

Comme prévu, la Banque du Canada a maintenu son taux journalier à 1,75 % lors de ses rencontres d'octobre et de décembre.

Le taux de change pour le dollar américain versus le dollar canadien est indiqué ci-dessous :

	Haut	Bas	Moyenne	Clôture
2019	1,3600	1,2988	1,3269	1,2988
2018	1,3642	1,2288	1,2957	1,3642
2017	1,3743	1,2128	1,2986	1,2545
2016	1,4589	1,2544	1,3248	1,3427
2015	1,3990	1,1728	1,2787	1,3840

Principales informations financières

(en milliers de dollars, à l'exception des nombres d'onces et des montants par once et par action)⁽¹⁾

	2019	2018	2017
	\$	\$	\$
Produits	392 599	490 472	213 216
Marge monétaire ⁽²⁾	129 718	119 167	87 571
Bénéfice brut	82 709	66 555	59 506
Dépréciation d'actifs	(260 800)	(166 316)	(89 000)
Perte d'exploitation	(183 226)	(113 531)	(70 435)
Perte nette	(234 195)	(105 587)	(42 501)
Perte nette par action de base et diluée ⁽³⁾	(1,55)	(0,67)	(0,33)
Total de l'actif	1 947 253	2 234 646	2 516 343
Total de la dette à long terme	349 042	352 769	464 308
Prix de vente moyen de l'or (par once vendue)			
En \$ CA ⁽⁴⁾	1 817	1 649	1 627
En \$ US	1 371	1 273	1 277
Flux de trésorerie d'exploitation	91 598	82 158	48 761
Dividende par action ordinaire	0,20	0,20	0,18
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)			
De base et dilué ⁽⁴⁾	151 266	156 617	127 939

(1) À moins d'indication contraire, les données financières sont en dollars canadiens et ont été préparées conformément aux IFRS.

(2) La marge monétaire est une mesure de performance financière non conforme aux IFRS et sans définition standard selon les normes IFRS. Elle est calculée en déduisant le coût des ventes des produits. Pour un rapprochement de la marge monétaire par produit, veuillez consulter la rubrique *Survol des résultats financiers* du présent rapport de gestion.

(3) En raison de la perte nette, toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives sont considérées comme étant antidilutives, de telle sorte que la perte nette diluée par action est équivalente à la perte nette de base par action.

(4) En fonction du taux de change en vigueur à la date des transactions.

Survol des résultats financiers

Sommaire des résultats financiers – 2019

- Produits records provenant des redevances et des flux de 140,1 millions de dollars (392,6 millions de dollars en incluant les ententes d'écoulement), comparativement à 127,6 millions de dollars (490,5 millions de dollars en incluant les ententes d'écoulement) en 2018;
- Bénéfice brut record de 82,7 millions de dollars, comparativement à 66,6 millions de dollars en 2018;
- Charges de dépréciation des redevances, flux et d'autres intérêts de 193,6 millions de dollars (163,4 millions de dollars après impôt), principalement pour le flux de Renard, le flux et l'entente d'écoulement d'Amulsar et la redevance Éléonore, comparativement à 166,3 millions de dollars (123,7 millions de dollars après impôt) en 2018;
- Charges de dépréciation de 50,0 millions de dollars (37,6 millions de dollars après impôt) pour le projet de zinc Coulon;
- Perte d'exploitation de 183,2 millions de dollars comparativement à 113,5 millions de dollars en 2018;
- Charges de dépréciation de 12,5 millions de dollars (10,8 millions de dollars après impôt) pour le placement net dans Falco;
- Perte nette de 234,2 millions de dollars ou 1,55 \$ par action de base et diluée, comparativement à 105,6 millions de dollars ou 0,67 \$ par action de base et diluée en 2018;
- Bénéfice ajusté¹ de 41,9 millions de dollars ou 0,28 \$ par action de base¹, comparativement à 31,4 millions de dollars ou 0,20 \$ par action de base en 2018; et
- Flux de trésorerie records générés par les activités d'exploitation de 91,6 millions de dollars comparativement à 82,2 millions de dollars en 2018.

Les produits provenant des redevances et des flux ont augmenté de 12,5 millions de dollars en 2019 comparativement à 2018, en raison principalement de la hausse du prix de l'or et de l'argent. Au total, les produits, incluant les ententes d'écoulement, ont diminué en raison principalement de la vente de l'entente d'écoulement d'or de Brucejack le 15 septembre 2019 et de la conversion de l'entente d'écoulement sur la propriété Matilda en un flux le 1^{er} avril 2018. En vertu des ententes d'écoulement, le métal est acquis des producteurs au prix du marché le plus bas sur une certaine période (la période de cotation) et est par la suite vendu par OBL, résultant en un bénéfice net qui varie généralement entre 0 % et 5 % du produit de la vente. La marge de profit est grandement influencée par la volatilité des prix des matières premières pendant la période de cotation.

Le bénéfice brut a atteint 82,7 millions de dollars en 2019, comparativement à 66,6 millions de dollars en 2018. L'augmentation est principalement attribuable à la hausse du prix de l'or et de l'argent en 2019, qui a résulté en une augmentation de la marge monétaire. La charge d'épuisement a diminué de 5,6 millions de dollars, principalement en raison de la composition des ventes en 2019 comparativement à 2018, ainsi qu'à la dépréciation sur les droits de redevance, de flux et d'ententes d'écoulement qui ont entraîné une baisse de la valeur comptable des actifs qui seront épuisés.

En 2019, la Société a subi une perte d'exploitation, en raison des charges de dépréciation sur les redevances, flux et autres intérêts de 193,6 millions de dollars, incluant des charges de dépréciation de 86,1 millions de dollars pour le flux diamantifère de Renard, une charge de dépréciation de 79,8 millions de dollars pour le flux et l'entente d'écoulement d'Amulsar, une charge de dépréciation de 27,2 millions de dollars pour la redevance Éléonore et une charge de dépréciation de 50,0 millions de dollars pour le projet de zinc Coulon. En excluant les charges de dépréciation, le bénéfice d'exploitation aurait été de 60,4 millions de dollars comparativement à 52,8 millions de dollars en 2018. L'augmentation du bénéfice d'exploitation en 2019 de 7,6 millions de dollars (en excluant les charges de dépréciation) est principalement attribuable à un prix de l'or plus élevé, qui a généré une marge brute plus élevée. L'augmentation des charges générales et administratives (« G&A ») et des frais de développement des affaires découle en grande partie d'une charge de rémunération fondée sur des actions plus élevée, reliée notamment aux unités d'actions avec restrictions et aux unités d'actions différées, d'un amortissement plus élevé des actifs au titre du droit d'utilisation, d'une diminution des coûts récupérés des entreprises associées et des indemnités de cessation d'emploi.

En 2019, la Société a subi une perte nette de 234,2 millions de dollars comparativement à 105,6 millions de dollars en 2018. L'écart est principalement attribuable à la perte d'exploitation en 2019 et à la charge de dépréciation de 10,8 millions de dollars (après impôt) sur le placement net dans Falco. En excluant l'impact des charges de dépréciation (après impôt), la perte nette en 2019 aurait été de 17,7 millions de dollars.

¹ Le « bénéfice ajusté » et le « bénéfice ajusté par action de base » sont des mesures de performance financière non conformes aux IFRS qui n'ont aucune définition standard selon les normes IFRS. Veuillez consulter la rubrique *Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS* du présent rapport de gestion.

Le bénéfice ajusté était de 41,9 millions de dollars en 2019, comparativement à 31,4 millions de dollars en 2018. L'augmentation est principalement attribuable à un bénéfice brut plus élevé, en partie contrebalancé par une augmentation des charges G&A et des frais de développement des affaires.

Les flux de trésorerie nets générés par les activités d'exploitation en 2019 ont augmenté à 91,6 millions de dollars, comparativement à 82,2 millions de dollars en 2018, principalement en raison d'une marge monétaire plus élevée en 2019 et de paiements de 2,5 millions de dollars sur le règlement des unités d'actions avec restrictions et des unités d'actions différées en 2018.

États consolidés de la perte

Le tableau suivant présente un résumé de l'état consolidé de la perte pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018 (en milliers de dollars, sauf les montants par action) :

		2019	2018
		\$	\$
Produits	(a)	392 599	490 472
Coût des ventes	(b)	(262 881)	(371 305)
Épuisement des redevances, flux et d'autres intérêts	(c)	(47 009)	(52 612)
Bénéfice brut	(d)	82 709	66 555
Autres charges d'exploitation			
Générales et administratives	(e)	(23 683)	(18 156)
Développement des affaires	(f)	(6 122)	(4 525)
Exploration et évaluation	(g)	(191)	(183)
Gain à la cession d'ententes de flux et d'une entente d'écoulement	(g)	7 636	9 094
Dépréciation d'actifs	(h)	(243 576)	(166 316)
Perte d'exploitation		(183 226)	(113 531)
Autres charges, montant net	(i)	(91 369)	(27 204)
Perte avant les impôts sur le résultat		(274 595)	(140 735)
Recouvrement d'impôts sur le résultat	(j)	40 400	35 148
Perte nette		(234 195)	(105 587)
Perte nette par action			
De base et diluée		(1,55)	(0,67)

(a) Les produits se présentent comme suit :

	Exercices terminés les 31 décembre					
	2019			2018		
	Prix de vente moyen réalisé par once/carat (\$)	Onces/ carats vendu(e)s	Total des produits (000 \$)	Prix de vente moyen réalisé par once/carat (\$)	Onces/ carats vendu(e)s	Total des produits (000 \$)
Or vendu	1 817	174 185	316 549	1 649	260 286	429 243
Argent vendu	22	2 228 306	48 124	20	1 729 433	35 307
Diamants vendus ⁽ⁱ⁾	100	179 571	17 967	120	115 516	13 907
Autres (payés en trésorerie)	-	-	9 959	-	-	12 015
			<u>392 599</u>			<u>490 472</u>

(i) Les diamants ont été vendus par un agent pour Osisko à un prix de vente combiné de 100 \$ (75 \$ US) par carat en 2019 (120 \$ (93 \$ US) en 2018). Le prix de vente moyen comprend 29 991 carats accessoires vendus en dehors des ventes de diamants tout-venant à un prix moyen de 18 \$ (13 \$ US) par carat en 2019 (15 775 carats accessoires à un prix moyen de 21 \$ (16 \$ US) par carat en 2018). En excluant les carats accessoires, 149 580 carats ont été vendus à un prix moyen de 116 \$ (88 \$ US) par carat en 2019 (99 741 carats à un prix moyen de 136 \$ (105 \$ US) par carat en 2018).

La diminution du nombre d'onces d'or vendues en 2019 est principalement attribuable à la vente de l'entente d'écoulement de Brucejack le 15 septembre 2019 et la conversion de l'entente d'écoulement sur la propriété Matilda en un flux le 1^{er} avril 2018. L'augmentation du nombre d'onces d'argent vendues en 2019 est principalement attribuable au plus grand nombre d'onces

d'argent acquises dans le cadre d'ententes d'écoulement. L'augmentation du nombre de diamants vendus en 2019 est principalement attribuable au plus grand nombre de diamants acquis et vendus dans le cadre du flux Renard.

- (b) Le coût des ventes représente principalement le prix d'acquisition des métaux et des diamants en vertu des ententes d'écoulement et de flux, ainsi que des frais minimaux d'affinage, d'assurance et de transport en lien avec les métaux reçus dans le cadre d'ententes de redevance. La diminution en 2019 est principalement attribuable à la vente de l'entente d'écoulement d'or de Brucejack le 15 septembre 2019 et la conversion de l'entente d'écoulement sur la propriété Matilda en un flux le 1^{er} avril 2018.
- (c) Les redevances, flux et autres intérêts sont épuisés selon la méthode des unités de production sur la durée de vie estimée des propriétés ou sur la durée des ententes. La diminution est attribuable à la composition des ventes en 2019 comparativement à 2018 ainsi qu'à la dépréciation des redevances, flux et d'ententes d'écoulement, d'où une baisse de la valeur comptable de ces actifs qui seront épuisés.
- (d) La répartition du bénéfice brut par type d'intérêt est la suivante (en milliers de dollars) :

	Exercices terminés le 31 décembre	
	2019	2018
	\$	\$
<u>Redevances</u>		
Produits	97 146	92 110
Coût des ventes	(272)	(245)
Marge monétaire	96 874	91 865
Épuisement	(20 908)	(26 972)
Bénéfice brut	75 966	64 893
<u>Flux</u>		
Produits	42 976	35 457
Coût des ventes	(13 437)	(13 181)
Marge monétaire	29 539	22 276
Épuisement	(23 533)	(21 218)
Bénéfice brut	6 006	1 058
<u>Redevances et flux</u>		
Marge monétaire	126 413	114 141
	90,2 %	89,5 %
<u>Ententes d'écoulement</u>		
Produits	252 477	362 905
Coût des ventes	(249 172)	(357 879)
Marge monétaire	3 305	5 026
	1,3 %	1,4 %
Épuisement	(2 568)	(4 422)
Bénéfice brut	737	604
Total – Bénéfice brut	82 709	66 555

- (e) Les charges G&A ont augmenté à 23,7 millions de dollars en 2019, comparativement à 18,2 millions en 2018. L'augmentation des charges G&A est principalement attribuable à une charge de rémunération fondée sur des actions plus élevée se rapportant principalement aux unités d'actions restreintes et aux unités d'actions différées, une charge d'amortissement plus élevée des actifs au titre du droit d'utilisation et des coûts récupérés des entreprises associées moins élevés et des indemnités de cessation d'emploi.
- (f) Les frais de développement des affaires ont augmenté à 6,1 millions de dollars en 2019, comparativement à 4,5 millions de dollars en 2018. Cette augmentation est principalement attribuable à une charge de rémunération fondée sur des actions plus élevée se rapportant aux unités d'actions restreintes et des coûts récupérés des entreprises associées moins élevés.
- (g) En 2019, la Société a vendu son entente d'écoulement de Brucejack à l'exploitant de la mine pour 41,3 millions de dollars US (54,8 millions de dollars) et a généré un gain sur la vente de 5,8 millions de dollars US (7,6 millions de dollars). En 2018, la Société a reçu le produit de 118,5 millions de dollars US (159,4 millions de dollars) de l'exploitant suivant le choix de ce dernier

d'exercer son option de racheter la totalité du flux aurifère et argentifère, ce qui s'est soldé par un gain à la cession d'une entente de flux de 6,8 millions de dollars US (9,1 millions de dollars).

- (h) En 2019, la Société a comptabilisé des charges de dépréciation de 86,1 millions de dollars (63,2 millions de dollars après impôt) pour le flux diamantifère Renard, de 61,2 millions de dollars US (79,8 millions de dollars) pour son flux et de ses ententes d'écoulement d'Amulsar, de 27,2 millions de dollars (20,0 millions de dollars après impôt) pour la redevance Éléonore et de 50,0 millions de dollars (37,6 millions de dollars après impôt) pour son projet de zinc Coulon. Les charges de dépréciation sont détaillées à la section *Dépréciation d'actifs* du présent rapport de gestion.

En 2018, la Société a comptabilisé des charges de dépréciation de 166,3 millions de dollars (123,7 millions de dollars après impôt), incluant 158,2 millions de dollars (117,5 millions de dollars après impôt) sur des redevances, flux et d'autres intérêts, 0,8 million de dollars pour la radiation d'une somme à recevoir de l'exploitant d'un actif déprécié et 7,3 millions de dollars (5,4 millions de dollars après impôt) sur des actifs d'exploration et d'évaluation.

- (i) Les autres charges nettes de 91,4 millions de dollars en 2019 comprennent des charges financières de 23,5 millions de dollars, un montant de 22,2 millions de dollars qui représente la quote-part de la perte d'entreprises associées, des pertes sur placement de 48,4 millions de dollars (en raison principalement d'une perte nette à la cession de placements liée aux actions de Barkerville détenues avant l'acquisition) et une charge de dépréciation de 12,5 millions de dollars (10,8 millions de dollars après impôt) pour son placement net dans Falco, en partie compensées par un produit d'intérêt et des produits de dividendes de 4,6 millions de dollars.

Les autres charges nettes de 27,2 millions de dollars en 2018 comprenaient des charges financières de 26,0 millions de dollars et un montant de 9,0 millions de dollars qui représentait la quote-part de la perte d'entreprises associées, en partie compensées par un produit d'intérêt de 4,4 millions de dollars et un gain net sur placements de 2,6 millions de dollars.

- (j) Le taux d'imposition effectif en 2019 est de 14,7 %, comparativement à 25,0 % en 2018. Le taux d'imposition statutaire est de 26,6 % en 2019 et de 26,7 % en 2018. Les éléments qui ont eu une incidence sur les taux d'imposition effectifs sont la partie non imposable (ou déductible) des gains (ou des pertes) en capital (50 %) et les dépenses non déductibles. Des impôts en trésorerie de 0,8 million de dollars ont été payés en 2019 et en 2018 et étaient reliés à des impôts sur des redevances gagnées à l'étranger.

Liquidités et sources de financement en capital

Au 31 décembre 2019, la situation de trésorerie de la Société s'élevait à 108,2 millions de dollars comparativement à 174,3 millions de dollars au 31 décembre 2018. Les variations importantes des liquidités et des sources de financement en capital en 2019 sont expliquées à la rubrique *Flux de trésorerie*.

En septembre 2019, la Société a modifié sa facilité de crédit renouvelable (la « facilité »), en augmentant le montant de 350,0 millions de dollars à 400,0 millions de dollars; elle peut en outre compter sur une clause accordéon sans engagement d'un maximum de 100,0 millions de dollars (pour un montant disponible total pouvant aller jusqu'à 500,0 millions de dollars), et a prolongé son échéance d'un an, au 14 novembre 2023. La clause accordéon est assujettie à des procédures usuelles de vérification diligente et à l'acceptation des prêteurs. La facilité doit être utilisée aux fins générales de la Société et pour des investissements dans l'industrie minière, notamment pour l'acquisition de redevances, d'ententes de flux et d'autres intérêts. La facilité est garantie par les actifs de la Société, actuels et futurs (y compris les redevances, ententes de flux et autres intérêts).

Flux de trésorerie

Le tableau suivant résume les activités liées aux flux de trésorerie (en milliers de dollars) :

	Exercices terminés le 31 décembre	
	2019	2018
	\$	\$
Flux de trésorerie		
Exploitation	96 378	84 777
Éléments du fonds de roulement	(4 780)	(2 619)
Activités d'exploitation	91 598	82 158
Activités d'investissement	7 562	(65 635)
Activités de financement	(161 910)	(183 146)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(3 292)	7 183
Diminution de la trésorerie	(66 042)	(159 440)
Trésorerie au début de la période	174 265	333 705
Trésorerie à la fin de la période	108 223	174 265

Activités d'exploitation

Les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation en 2019 se sont élevés à 91,6 millions de dollars, comparativement à 82,2 millions de dollars en 2018. L'augmentation est principalement attribuable à une marge monétaire plus élevée (produits déduits du coût des ventes) en 2019 en raison des prix plus élevés de l'or et de l'argent.

Activités d'investissement

Les flux de trésorerie générés dans le cadre des activités d'investissement se sont élevés à 7,6 millions de dollars en 2019, comparativement à des flux de trésorerie utilisés dans le cadre des activités d'investissement de 65,6 millions en 2018.

En 2019, Osisko a investi 62,8 millions de dollars pour acquérir des placements, incluant 15,0 millions de dollars dans Victoria, 7,8 millions de dollars dans Métaux Osisko, 7,7 millions de dollars dans Minière Osisko, et 7,5 millions de dollars dans Barkerville. La Société a aussi investi 77,8 millions de dollars pour l'acquisition de redevances et de flux, incluant 25,0 millions de dollars US (33,4 millions de dollars) pour améliorer son flux argentifère Mantos Blancos, les derniers versements totalisant 19,6 millions de dollars relativement à la redevance NSR sur la propriété Dublin Gulch (hôte du projet aurifère Eagle, qui est en production depuis le troisième trimestre de 2019) et un paiement net de 5,0 millions de dollars pour le flux argentifère Falco. La Société a également déboursé 39,6 millions de dollars pour des placements à court terme, incluant un prêt de 15,9 millions de dollars à Falco. Le produit généré de la cession de placements est de 130,1 millions de dollars (en raison principalement des cessions de placements dans Dalradian et Victoria) (se reporter à la rubrique *Transaction - Orion* pour plus de détails) et les produits de la cession de redevances et d'ententes d'écoulement ont généré 57,0 millions de dollars, en raison principalement de la vente de l'entente d'écoulement de Brucejack. Les liquidités acquises par le biais de l'acquisition de Barkerville s'élèvent à 8,3 millions de dollars alors que les investissements dans les droits miniers, les immobilisations corporelles et les actifs d'exploration et d'évaluation sont de 6,2 millions de dollars, déduction faite des crédits d'impôt reçus.

En 2018, Osisko avait investi 104,7 millions de dollars en titres négociables et en effets à recevoir, incluant 50,0 millions de dollars pour des actions supplémentaires de Victoria, 18,0 millions de dollars pour des actions additionnelles de Minière Osisko, 7,0 millions de dollars pour des actions supplémentaires de Barkerville, et un montant additionnel de 7,0 millions de dollars dans une débenture convertible avec Falco (qui a été convertie en actions en novembre 2018), 141,1 millions de dollars en droits de redevance et de flux, incluant 78,6 millions de dollars pour acquérir une redevance de 5 % NSR sur la propriété Dublin Gulch (Victoria), 21,6 millions de dollars pour amender le flux Renard avec Stornoway, 20,0 millions de dollars pour accroître la redevance NSR sur la propriété aurifère Cariboo détenue par Barkerville et 10,0 millions en placements à court terme pour un billet garanti de premier rang avec Falco. Les produits générés du rachat par Pretium du flux aurifère et argentifère Brucejack sont de 159,4 millions de dollars (118,5 millions de dollars US). Les produits générés sur la cession de placements étaient de 27,0 millions de dollars, en raison principalement du dépôt des actions d'AuRico Metals Inc. à Centerra Gold Inc., pour une contrepartie en trésorerie de 1,80 \$ par action, pour un produit de 25,5 millions de dollars. Les activités d'exploration et d'évaluation avaient généré 3,9 millions de dollars puisque la Société avait reçu des paiements de crédits d'impôt gouvernementaux réclamés antérieurement.

Activités de financement

En 2019, les flux de trésorerie utilisés dans le cadre des activités de financement se sont élevés à 161,9 millions de dollars, comparativement à 183,1 millions de dollars en 2018.

En 2019, Osisko a remboursé sa facilité de crédit renouvelable d'un montant net de 10,2 millions de dollars, a payé 129,5 millions de dollars pour acquérir et annuler des actions ordinaires détenues par Orion (se reporter à la rubrique *Transaction - Orion* pour plus de détails), a payé 13,5 millions de dollars en vertu du programme de rachat d'actions et a versé 27,5 millions de dollars en dividendes à ses actionnaires. La levée d'options d'achat d'actions et les actions émises en vertu du régime d'achat d'actions ont généré 21,8 millions de dollars.

En 2018, la Société avait remboursé 123,5 millions de dollars sur sa facilité de crédit renouvelable, avait versé 27,8 millions de dollars en dividendes à ses actionnaires et avait acheté des actions ordinaires dans le cadre du programme de rachat d'actions 2017 et 2018 pour 31,2 millions de dollars dans le but d'acquérir pour annulation un total de 2 709 779 actions ordinaires à un coût moyen de 12,16 \$.

Information trimestrielle

L'information financière trimestrielle sélectionnée⁽¹⁾ pour les huit derniers trimestres financiers est présentée ci-dessous (en milliers de dollars, à l'exception des montants par action) :

	2019				2018			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
OEO	20 479	18 123	19 651	19 753	20 005	20 006	20 506	20 036
Trésorerie et équivalents de trésorerie	108 223	123 702	83 589	108 497	174 265	137 188	188 631	332 617
Placements temporaires	20 704	25 844	16 165	13 119	10 000	10 000	1 000	500
Fonds de roulement	112 494	150 845	89 668	107 328	174 596	281 858	180 605	325 206
Total de l'actif	1 947 253	1 948 355	2 042 960	2 160 816	2 234 646	2 441 668	2 458 641	2 502 233
Total de la dette à long terme	349 042	347 638	326 050	324 355	352 769	419 680	419 228	467 483
Capitaux propres	1 493 446	1 506 287	1 534 872	1 727 396	1 771 595	1 868 196	1 884 101	1 878 405
Produits	51 032	109 235	131 606	100 726	115 337	111 702	137 819	125 614
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	17 204	28 294	21 350	24 750	18 559	20 636	19 660	23 303
Dépréciation d'actifs après impôt	(148 600)	(58 952)	-	(28 600)	(123 655)	-	-	-
Bénéfice net (perte nette)	(155 175)	(45 924)	(6 547)	(26 549)	(113 882)	5 474	511	2 310
Bénéfice net (perte nette) par action de base et dilué(e)	(1,04)	(0,32)	(0,04)	(0,17)	(0,73)	0,04	-	0,01
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)								
- De base	149 912	144 446	154 988	155 059	156 336	156 252	156 232	157 665
- Dilué	149 912	144 446	154 988	155 059	156 336	156 263	156 257	157 695
Cours des actions à la clôture au TSX	12,62	12,31	13,65	15,01	11,97	9,80	12,45	12,44
Cours des actions à la clôture au NYSE	9,71	9,30	10,44	11,24	8,78	7,59	9,47	9,67
Cours des bons de souscription à la clôture au TSX								
OR.WT	0,25	0,445	0,51	0,80	0,37	0,70	1,06	1,50
OR.WT.A ⁽²⁾	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0,01	0,10	0,39	0,61
Cours des débetures à la clôture au TSX ⁽³⁾								
OR.DB	101,08	101,75	102,90	103,00	98,99	99,00	100,25	100,00
Prix de l'or (moyen en \$ US)	1 481	1 485	1 309	1 304	1 226	1 213	1 306	1 329
Taux de change à la clôture ⁽⁴⁾ (\$ US/\$ CA)	1,2988	1,3243	1,3087	1,3363	1,3642	1,2945	1,3168	1,2894

(1) À moins d'indication contraire, les données financières sont en dollars canadiens et ont été préparées conformément aux IFRS.

(2) Les bons de souscription non exercés ont expiré le 26 février 2019.

(3) Les débetures convertibles à 4 % d'Osisko se négocient depuis le 3 novembre 2017 par tranche d'une valeur nominale de 100,00 \$.

(4) Taux quotidien à la Banque du Canada.

Durant le quatrième trimestre de 2019, la Société a acquis Barkerville pour 241,7 millions de dollars, payés en actions. La Société a aussi enregistré des charges de dépréciation d'actifs de 148,6 millions de dollars (129,0 millions de dollars après impôt).

Durant le troisième trimestre de 2019, la Société a racheté 5 066 218 de ses actions ordinaires détenues par Orion pour un montant de 71,4 millions de dollars, payé en trésorerie (vente de toutes les actions ordinaires de Victoria détenues par Osisko). La Société a vendu son entente d'écoulement de Brucejack pour un montant de 41,3 millions de dollars US, desquels 31,2 millions de dollars US (41,3 millions de dollars) ont été versés le 30 septembre 2019. La Société a aussi enregistré des charges de dépréciation de 48,1 millions de dollars (après impôt) sur ses redevances, flux et autres intérêts et une charge de dépréciation de 10,8 millions de dollars (après impôt) à l'égard d'un placement net dans une entreprise associée.

Durant le deuxième trimestre de 2019, la Société a racheté 7 319 499 de ses actions ordinaires détenues par Orion pour un montant de 103,2 millions de dollars, payé en trésorerie (vente de toutes les actions ordinaires de Dalradian détenues par Osisko) et par le transfert de placements dans des entreprises associées et d'autres placements.

Durant le premier trimestre de 2019, la Société a enregistré une charge de dépréciation de 38,9 millions de dollars (28,6 millions de dollars après impôt) à l'égard du flux diamantifère Renard et a entièrement remboursé le montant de 30,0 millions de dollars à payer en vertu de sa facilité de crédit renouvelable.

Durant le quatrième trimestre de 2018, Osisko a reçu le paiement de 118,5 millions de dollars US (159,4 millions de dollars) de Pretium suivant le choix de cette dernière d'exercer son option de racheter, avant le 31 décembre 2018, la totalité de la participation d'OBL dans le flux aurifère et argentifère Brucejack. La Société a comptabilisé des charges de dépréciation de 166,3 millions de dollars (123,7 millions de dollars après impôt), incluant 148,5 millions de dollars sur la redevance NSR sur la mine Éléonore (109,1 millions de dollars après impôt) et a remboursé 71,7 millions de dollars sur sa facilité de crédit.

Durant le deuxième trimestre de 2018, Osisko a acquis auprès de Victoria une redevance de 5 % NSR sur la propriété Dublin Gulch pour 98,0 millions de dollars, duquel un premier versement de 48,0 millions de dollars a été versé au deuxième trimestre et 14,7 millions de dollars au troisième trimestre, et a acquis des actions ordinaires de Victoria pour un montant de 50,0 millions de dollars.

Résultats du quatrième trimestre

- Produits provenant des redevances et des flux de 38,9 millions de dollars (51,0 millions de dollars avec les ententes d'écoulement), comparativement à 30,7 millions de dollars (115,3 millions de dollars avec les ententes d'écoulement) au quatrième trimestre de 2018;
- Bénéfice brut de 23,9 millions de dollars, comparativement à 15,8 millions de dollars au quatrième trimestre de 2018;
- Charge de dépréciation de redevances, flux et autres intérêts de 93,9 millions de dollars (86,7 millions de dollars après impôt), incluant 51,3 millions de dollars US (66,7 millions de dollars) pour le flux et l'entente d'écoulement d'Amulsar et 27,2 millions de dollars (20,0 millions de dollars après impôt) pour la redevance Éléonore, comparativement à des charges de dépréciation de 166,3 millions de dollars (123,7 millions de dollars après impôt) au quatrième trimestre de 2018;
- Charge de dépréciation de 50,0 millions de dollars (37,6 millions de dollars après impôts) pour le projet de zinc Coulon;
- Perte d'exploitation de 129,9 millions de dollars, comparativement à 147,2 millions de dollars au quatrième trimestre de 2018;
- Perte nette de 155,2 millions de dollars ou 1,04 \$ par action de base et diluée, comparativement à 113,9 millions de dollars ou 0,73 \$ par action de base et diluée au quatrième trimestre de 2018;
- Bénéfice ajusté¹ de 10,3 millions de dollars ou 0,07 \$ par action de base¹, comparativement à 13,0 millions de dollars ou 0,08 \$ par action de base au quatrième trimestre de 2018; et
- Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation de 17,2 millions de dollars, comparativement à 18,6 millions de dollars au quatrième trimestre de 2018.

Les produits provenant des redevances et des flux ont augmenté de 8,2 millions de dollars au quatrième trimestre de 2019 comparativement au quatrième trimestre de 2018, en raison des prix plus élevés de l'or et de l'argent. Au total, les produits, incluant les ententes d'écoulement, ont diminué, en raison principalement de la vente de l'entente d'écoulement Brucejack le 15 septembre 2019.

Le bénéfice brut s'élève à 23,9 millions de dollars au quatrième trimestre de 2019, comparativement à 15,8 millions de dollars à la même période en 2018. L'augmentation est principalement attribuable à la hausse des prix de l'or et de l'argent en 2019, d'où des marges bénéficiaires plus élevées. La charge d'épuisement a diminué de 1,1 million de dollars, en raison principalement de la dépréciation de redevances, de flux et d'ententes d'écoulement, d'où une baisse de la valeur comptable des actifs qui ont été dépréciés.

Au quatrième trimestre de 2019, la Société a enregistré une perte d'exploitation résultant des charges de dépréciation de redevances, de flux et d'autres intérêts de 93,9 millions de dollars, incluant des charges de dépréciation de 51,3 millions de dollars US (66,7 millions de dollars) pour le flux et l'entente d'écoulement d'Amulsar, 27,2 millions de dollars pour la redevance Éléonore et une charge de dépréciation de 50,0 millions de dollars pour le projet de zinc Coulon. En excluant les charges de dépréciation, le bénéfice d'exploitation aurait été de 14,0 millions de dollars, comparativement à 19,1 millions de dollars au quatrième trimestre de 2018. La diminution du bénéfice d'exploitation de 5,1 millions de dollars (excluant les charges de dépréciation) en 2019 est principalement attribuable à une augmentation des charges G&A et des frais de développement des affaires. L'augmentation des charges G&A et des frais de développement découle principalement de la diminution des coûts récupérés des entreprises associées et des indemnités de cessation d'emploi.

¹ Le « bénéfice ajusté » et le « bénéfice ajusté par action de base » sont des mesures de performance financière non conformes aux IFRS qui n'ont aucune définition standard selon les normes IFRS. Veuillez consulter la rubrique *Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS* du présent rapport de gestion.

Durant le quatrième trimestre de 2019, la Société a subi une perte nette de 155,2 millions de dollars comparativement à 113,9 millions de dollars à la même période en 2018. Cette variation est principalement attribuable à une perte d'exploitation plus élevée en 2019, à une plus grande quote-part de la perte d'entreprises associées et à une perte nette sur cession de placement (principalement liée aux actions de Barkerville détenues avant l'acquisition). En excluant l'impact des charges de dépréciation après impôt, la perte nette en 2019 aurait été de 26,2 millions de dollars.

Le bénéfice ajusté est de 10,3 millions de dollars au quatrième trimestre de 2019, comparativement à 13,0 millions de dollars au quatrième trimestre de 2018. Cette diminution est principalement attribuable à un gain à la cession d'une entente de flux en 2018, une augmentation des charges G&A et des frais de développement des affaires, en partie contrebalancés par un bénéfice brut plus élevé.

Les flux de trésorerie nets générés par les activités d'exploitation en 2019 étaient de 17,2 millions de dollars comparativement à 18,6 millions de dollars en 2018.

États consolidés de la perte

Le tableau suivant présente un résumé de l'état consolidé des résultats pour les quatrièmes trimestres de 2019 et 2018 (en milliers de dollars, sauf les montants par action) :

		Trois mois terminés les 31 décembre	
		2019	2018
		\$	\$
Produits	(a)	51 032	115 337
Coût des ventes	(b)	(15 265)	(86 600)
Épuisement des redevances, flux et autres intérêts	(c)	(11 843)	(12 975)
Bénéfice brut	(d)	23 924	15 762
Autres charges d'exploitation			
Générales et administratives	(e)	(8 649)	(4 912)
Développement des affaires	(f)	(1 223)	(805)
Exploration et évaluation		(52)	(55)
Gain à la cession d'une entente de flux et d'ententes d'écoulement	(g)	-	9 094
Dépréciation d'actifs	(h)	(143 876)	(166 316)
Perte d'exploitation		(129 875)	(147 232)
Autres charges, montant net	(i)	(45 074)	(6 886)
Perte avant les impôts sur le résultat		(174 949)	(154 118)
Recouvrement d'impôts sur le résultat	(j)	19 774	40 236
Perte nette		(155 175)	(113 882)
Perte nette par action			
De base et diluée		(1,04)	(0,73)

(a) Les produits se présentent comme suit :

	Trois mois terminés le 31 décembre					
	2019			2018		
	Prix de vente moyen réalisé par once/carat (\$)	Onces/ carats vendu(e)s	Total des produits (000 \$)	Prix de vente moyen réalisé par once/carat (\$)	Onces/ carats vendu(e)s	Total des produits (000 \$)
Or vendu	1 945	14 872	28 920	1 638	63 065	103 298
Argent vendu	23	645 497	14 657	19	337 325	6 477
Diamants vendus ⁽ⁱ⁾	95	53 238	5 031	103	29 975	3 078
Autres (payés en trésorerie)	-	-	2 424	-	-	2 484
			<u>51 032</u>			<u>115 337</u>

- (i) Les diamants ont été vendus par un agent pour Osisko à un prix de vente combiné de 95 \$ (72 \$ US) par carat au cours du quatrième trimestre de 2019 (103 \$ (77 \$ US) au cours du quatrième trimestre de 2018). Le prix de vente moyen comprend 9 881 carats accessoires vendus en dehors des ventes de diamants tout-venant à un prix moyen de 17 \$ (13 \$ US) par carat au cours du quatrième trimestre de 2019 (5 598 carats accessoires à un prix moyen de 19 \$ (14 \$ US) par carat au cours du quatrième trimestre de 2018). En excluant les carats accessoires, 43 356 carats ont été vendus à un prix moyen de 112 \$ (85 \$ US) par carat au cours du quatrième trimestre de 2019 (24 377 carats à un prix moyen de 122 \$ (192 \$ US) par carat au cours du quatrième trimestre de 2018).

La diminution du nombre d'onces d'or vendues au cours du quatrième trimestre de 2019 est principalement attribuable à la vente de l'entente d'écoulement de Brucejack le 15 septembre 2019. L'augmentation du nombre d'onces d'argent vendues en 2019 est principalement attribuable au plus grand nombre d'onces d'argent acquises dans le cadre d'ententes d'écoulement. L'augmentation du nombre de diamants vendus en 2019 est principalement attribuable au plus grand nombre de diamants acquis et vendus dans le cadre du flux Renard.

- (b) Le coût des ventes représente principalement le prix d'acquisition des métaux et des diamants en vertu des ententes d'écoulement et de flux, ainsi que des frais minimaux d'affinage, d'assurance et de transport en lien avec les métaux reçus dans le cadre d'ententes de redevance. La diminution au cours du quatrième trimestre de 2019 est principalement attribuable à la vente de l'entente d'écoulement d'or de Brucejack le 15 septembre 2019.
- (c) Les redevances, flux et autres intérêts sont épuisés selon la méthode des unités de production sur la durée de vie estimée des propriétés ou sur la durée des ententes. La diminution au cours du quatrième trimestre de 2019 est attribuable à la dépréciation des redevances, flux et d'ententes d'écoulement, d'où une baisse de la valeur comptable de ces actifs qui seront épuisés.
- (d) La répartition du bénéfice brut par type d'intérêt est la suivante (en milliers de dollars) :

	Trois mois terminés les 31 décembre	
	2019	2018
	\$	\$
Redevances		
Produits	26 327	22 456
Coût des ventes	(18)	(118)
Marge monétaire	26 309	22 338
Épuisement	(5 614)	(6 799)
Bénéfice brut	20 695	15 539
Flux		
Produits	12 593	8 282
Coût des ventes	(3 527)	(2 823)
Marge monétaire	9 066	5 459
Épuisement	(5 996)	(5 365)
Bénéfice brut	3 070	94
Redevances et de flux		
Marge monétaire	35 375	27 797
	90,9%	90,4%
Ententes d'écoulement		
Produits	12 112	84 599
Coût des ventes	(11 720)	(83 659)
Marge monétaire	392	940
	3,2%	1,1%
Épuisement	(233)	(811)
Bénéfice brut	159	129
Total – Bénéfice brut	23 924	15 762

- (e) Les charges G&A ont augmenté à 8,6 millions de dollars au cours du quatrième trimestre de 2019, comparativement à 4,9 millions en 2018. L'augmentation des charges G&A est principalement attribuable aux indemnités de cessation d'emploi.
- (f) Les frais de développement des affaires ont augmenté à 1,2 millions de dollars au cours du quatrième trimestre de 2019, comparativement à 0,8 millions de dollars au cours du quatrième trimestre de 2018. Cette augmentation est principalement attribuable aux coûts récupérés des entreprises associées moins élevés.

- (g) En 2018, la Société a reçu le produit de 118,5 millions de dollars US (159,4 millions de dollars) de l'exploitant suivant le choix de ce dernier d'exercer son option de racheter la totalité du flux aurifère et argentifère de Brucejack, ce qui s'est soldé par un gain à la cession d'un droit de flux de 6,8 millions de dollars US (9,1 millions de dollars).
- (h) Au cours du quatrième trimestre de 2019, la Société a comptabilisé des charges de dépréciation de 51,3 millions de dollars US (66,7 millions de dollars) pour son flux et de ses ententes d'écoulement d'Amulsar, de 27,2 millions de dollars (20,0 millions de dollars après impôt) pour la redevance Éléonore et de 50,0 millions de dollars (37,6 millions de dollars après impôt) pour son projet de zinc Coulon. Les charges de dépréciation sont détaillées à la section *Dépréciation d'actifs* du présent rapport de gestion.

Au cours du quatrième trimestre de 2018, la Société a comptabilisé des charges de dépréciation de 166,3 millions de dollars (123,7 millions de dollars après impôt), incluant 158,2 millions de dollars (117,5 millions de dollars après impôt) sur des redevances, flux et d'autres intérêts, 0,8 million de dollars pour la radiation d'une somme à recevoir de l'exploitant d'un actif déprécié et 7,3 millions de dollars (5,4 millions de dollars après impôt) sur des actifs d'exploration et d'évaluation.

- (i) Les autres charges nettes de 45,1 millions de dollars au cours du quatrième trimestre de 2019 comprennent des charges financières de 6,2 millions de dollars, un montant de 7,5 millions de dollars qui représentent la quote-part de la perte d'entreprises associées, des pertes sur placement de 32,1 millions de dollars (en raison principalement d'une perte nette à la cession de placements liée aux actions de Barkerville détenues avant l'acquisition), en partie compensées par un produit d'intérêt de 1,4 million de dollars.

Les autres charges nettes de 6,9 millions de dollars au cours du quatrième trimestre de 2018 comprenaient des charges financières de 6,7 millions de dollars et un montant de 2,5 millions de dollars qui représentait la quote-part de la perte d'entreprises associées, en partie compensées par un produit d'intérêt de 0,8 millions de dollars et un gain net sur placements de 1,0 millions de dollars.

- (j) Le taux d'imposition effectif pour le quatrième trimestre est de 11,3 %, comparativement à 26,1 % au cours du quatrième trimestre de 2018. Le taux d'imposition statutaire est de 26,6 % en 2019 et de 26,7 % en 2018. Les éléments qui ont eu une incidence sur les taux d'imposition effectifs sont la partie non imposable (ou déductible) des gains (ou des pertes) en capital (50 %) et les dépenses non déductibles. Des impôts en trésorerie de 0,2 million de dollars ont été payés au cours des quatrième trimestres de 2019 et 2018 et étaient reliés à des impôts sur des redevances gagnées à l'étranger.

Perspectives

Les perspectives d'Osisko quant aux redevances, flux et d'ententes d'écoulement pour 2020 reposent sur les prévisions publiques disponibles, en particulier les prévisions pour la mine Canadian Malartic, telles qu'elles sont publiées par Yamana et Agnico Eagle, et celles pour la mine Éléonore, publiées par Newmont. Lorsque les prévisions publiques sur des propriétés ne sont pas disponibles, Osisko obtient des prévisions internes de la part des exploitants, ce qui est le cas pour les mines Renard et Mantos Blancos, ou se base sur les meilleures estimations de la direction.

Les OEO et les marges monétaires par catégorie de droits sont estimées ci-dessous pour 2020 :

	Minimum (OEO)	Minimum (OEO)	Marge monétaire (%)
Redevances	57 500	61 700	100
Flux	23 800	25 500	68
Ententes d'écoulement	700	800	3
	<u>82 000</u>	<u>88 000</u>	

Pour les objectifs de 2020, les redevances en argent, en diamants et en trésorerie ont été converties en OEO à partir d'un prix des matières premières de 1 450 \$ US par once d'or, de 17,00 \$ US par once d'argent et de 70 \$ US par carat pour les diamants de la mine Renard (prix de vente combiné) et d'un taux de change (\$ US/\$ CA) de 1,30.

Mise à jour corporative

Le 4 décembre 2019, la Société a annoncé que Bryan A. Coates quittait ses fonctions de président de la Société et que M. Sandeep Singh serait nommé président de la Société à compter du 31 décembre 2019. La Société a aussi annoncé qu'Elif Lévesque, chef de la direction financière et vice-présidente, Finances d'Osisko avait décidé de quitter la Société à la fin de février 2020 pour relever d'autres défis.

Le 11 février 2020, la Société a annoncé que le conseil d'administration avait nommé M. Frédéric Ruel au poste de chef de la direction financière et vice-président aux finances, M. Iain Farmer au poste de vice-président, développement corporatif et M. Benoit Brunet au poste de vice-président, stratégie d'affaires, nominations qui entreront en vigueur le 20 février 2020.

Information sectorielle

À la suite de l'acquisition de Barkerville en novembre 2019, le principal décideur opérationnel organise et gère les activités en deux secteurs d'exploitation : i) l'acquisition et la gestion de redevances sur métaux précieux et d'autres redevances, ententes de flux et intérêts similaires et ii) l'exploration, l'évaluation et le développement de projets miniers. Tous les actifs et produits de la Société sont attribuables au secteur d'exploitation relatif aux redevances sur métaux précieux et aux autres redevances, ententes de flux et intérêts similaires, à l'exception des droits miniers, des immobilisations corporelles et des actifs d'exploration et d'évaluation qui sont attribuables au segment relatif à l'exploration, à l'évaluation et au développement de projets miniers. Avant l'acquisition de Barkerville, la Société avait un seul secteur d'exploitation qui consistait en l'acquisition et la gestion de redevances sur métaux précieux et d'autres redevances, ententes de flux et intérêts similaires. Les chiffres comparatifs ont été révisés pour se conformer aux segments actuels.

Redevances, ententes de flux et autres intérêts – Produits géographiques

Tous les produits de la Société sont attribuables au secteur d'exploitation relatif aux redevances de métaux précieux et aux autres redevances, ententes de flux et intérêts similaires. Les produits géographiques tirés de la vente de métaux et de diamants reçus ou acquis en vertu de redevances en nature, d'ententes de flux et autres intérêts sont déterminés selon l'emplacement des mines auxquelles se rapportent la redevance, le flux ou l'autre intérêt. Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018, les produits tirés de redevances, des ententes de flux et des autres intérêts proviennent principalement des juridictions suivantes :

	Amérique du Nord ⁽ⁱ⁾ \$	Amérique du Sud \$	Australie \$	Afrique \$	Europe \$	Total \$
2019						
Redevances	93 092	330	59	3 665	-	97 146
Ententes de flux	21 588	11 849	2 005	-	7 535	42 976
Ententes d'écoulement	252 476	-	-	-	-	252 477
	367 156	12 179	2 064	3 665	7 535	392 599
2018						
Redevances	87 141	538	31	4 400	-	92 110
Ententes de flux	16 761	9 696	1 332	-	7 668	35 457
Ententes d'écoulement	339 074	943	22 888	-	-	362 905
	442 976	11 177	24 251	4 400	7 668	490 472

(i) Le Canada et les États-Unis ont généré 89 % des produits en Amérique du Nord en 2019 (94 % en 2018).

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019, un droit à redevance a généré des produits de 61,1 millions de dollars (58,5 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018), ce qui représente 44 % des produits (46 % pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018) (en excluant les produits générés dans le cadre des ententes d'écoulement).

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019, les produits tirés des métaux précieux et des diamants représentaient 94 % et 5 % des produits, respectivement (84 % et 13 % en excluant les produits générés dans le cadre d'ententes d'écoulement, respectivement). Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, les produits tirés des métaux précieux et des diamants représentaient 96 % et 3 % des produits, respectivement (85 % et 11 % en excluant les ententes d'écoulement, respectivement).

Redevances, ententes de flux et autres intérêts – Actifs nets géographiques

Le tableau suivant résume les redevances, ententes de flux et autres intérêts par pays, aux 31 décembre 2019 et 2018, en fonction de l'emplacement de la propriété à laquelle les redevances, flux et autres intérêts se rapportent :

	Amérique du Nord ⁽ⁱ⁾	Amérique du Sud	Australie	Afrique	Asie	Europe	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
31 décembre 2019							
Redevances	560 246	31 657	9 961	10 488	-	15 215	627 567
Ententes de flux	194 344	198 021	2 435	-	28 963	59 401	483 164
Ententes d'écoulement	6 689	-	8 282	-	4 810	-	19 781
	761 279	229 678	20 678	10 488	33 773	74 616	1 130 512
31 décembre 2018							
Redevances	643 193	27 133	10 002	12 180	-	15 215	707 723
Ententes de flux	269 257	181 681	3 524	-	85 544	66 404	606 410
Ententes d'écoulement	58 145	-	8 904	-	33 486	-	100 535
	970 595	208 814	22 430	12 180	119 030	81 619	1 414 668

(i) En Amérique du Nord, 96 % des intérêts nets étaient situés au Canada et aux États-Unis en date du 31 décembre 2019 (97 % en date du 31 décembre 2018).

Exploration, évaluation et développement de projets miniers

Les actifs et les charges liés à l'exploration, à l'évaluation et au développement de projets miniers sont presque exclusivement situés au Canada et se détaillent comme suit pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018 :

	2019	2018
	\$	\$
<u>Actifs nets</u> (au 31 décembre)		
Droits miniers, immobilisations corporelles	333 778	-
Actifs d'exploration et d'évaluation	42 949	95 002
	376 727	95 002
<u>Charges</u> (pour les exercices terminés les 31 décembre)		
Exploration et évaluation	191	183
Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation	49 985	-
	50 176	183

Transactions entre parties liées

Durant les exercices terminés le 31 décembre 2019 et 2018, les montants suivants ont été facturés par Osisko à des entreprises associées pour récupérer les coûts associés à des services professionnels et à la location de bureaux et sont comptabilisés en réduction des charges générales et administratives et des frais de développement des affaires à l'état consolidé de la perte :

	2019	2018
	\$	\$
Montants facturés à des entreprises associées en réduction des :		
Charges générales et administratives	973	1 409
Frais de développement des affaires	2 371	3 749
Total des montants facturés à des entreprises associées	<u>3 344</u>	<u>5 158</u>

Un montant de 0,5 million de dollars (incluant les taxes de vente) est à recevoir des entreprises associées et était inclus dans les sommes à recevoir au 31 décembre 2019 (3,2 millions de dollars au 31 décembre 2018).

Au 31 décembre 2019, un montant total de 8,8 millions de dollars était à recevoir d'une entreprise associée de la Société concernant un financement par prêt-relais (taux d'intérêt de 8,25 %) et une facilité de fonds de roulement (taux d'intérêt de 12,5 %) venant à échéance le 30 juin 2020. Les sommes à recevoir sont incluses dans les autres investissements aux bilans consolidés.

En 2019, des revenus d'intérêt de 0,9 million de dollars (0,5 million de dollars en 2018) ont été comptabilisés à l'égard d'effets à recevoir d'entreprises associées. Au 31 décembre 2019, des intérêts à recevoir d'entreprises associées de 0,9 million de dollars étaient inclus dans les sommes à recevoir (1,7 million de dollars au 31 décembre 2018). En 2019, les intérêts à recevoir de 1,8 million de dollars de deux effets à recevoir émis à Falco ont été convertis en actions ordinaires de Falco.

En 2019, deux effets à recevoir de Falco s'élevant à 20,0 millions de dollars ont été appliqués en réduction du premier versement de la facilité de crédit garantie sous forme de flux argentifère.

D'autres transactions entre parties liées sont décrites aux rubriques : *Acquisition de Barkerville Gold Mines; Transaction d'offre d'achat sans comptant – Mine de diamants Renard; Transaction Orion, Portefeuille de redevances, flux et d'autres intérêts; et Placements en actions.*

Obligations contractuelles et engagements

Investissements dans des conventions de redevances et des ententes de flux

Au 31 décembre 2019, la Société avait des engagements significatifs liés à l'acquisition de droits à redevances et de flux, tel qu'indiqué dans le tableau suivant :

Société	Projet (actif)	Versements	Événements déclencheurs
Aquila Resources Inc.	Projet Back Forty (flux aurifère)	10,0 millions \$ US	Décision positive quant à la construction.
		30,0 millions \$ US	Premier prélèvement d'une facilité de crédit de financement.
Ressources Falco Itée	Projet Horne 5 (flux argentifère)	20,0 millions \$	Réception, d'une tierce partie, de toutes les approbations importantes nécessaires, des autorisations, des droits de passage et des droits de surface de la propriété.
		35,0 millions \$	Réception de tous les permis importants requis pour la construction, décision positive quant à la construction et levée d'un minimum de 100,0 millions de dollars dans un financement ne générant pas de dette.
		60,0 millions \$	Lorsque la totalité du financement des dépenses en capital projetées sera démontrée.
		40,0 millions \$ (optionnel)	Payable au moment du quatrième versement, à la seule discrétion d'Osisko, pour augmenter le flux argentifère à 100 % de l'argent payable (à partir de 90 %).

Ententes d'écoulement et ententes de flux

Le tableau suivant résume les principaux engagements de paiements pour l'or, l'argent et les diamants à l'égard desquels Osisko a des droits contractuels en vertu des ententes d'achat de métaux précieux et de diamants associées:

Droits	Production payable attribuable devant être achetée			Par once/carat paiement en trésorerie (\$ US)			Durée de l'entente	Date de l'entente
	Or	Argent	Diamants	Or	Argent	Diamants		
Amulsar – flux ^{(1),(8)}	4,22 %	62,5 %		400 \$	4 \$		40 ans	novembre 2015
Amulsar – entente d'écoulement ^{(2), (8)}	81,91 %			Selon la période de cotation			Jusqu'à la livraison de 2 110 425 onces Au	novembre 2015
Back Forty – flux	18,5 % ⁽³⁾	75 %		30 % du prix au comptant (600 \$ max)	4 \$		Durée de vie de la mine	mars 2015
Mantos – flux ⁽⁴⁾		100 %			8 % du prix comptant		Durée de vie de la mine	septembre 2015 modifiée en août 2019
Renard – flux ⁽⁵⁾			9,6 %			Le moindre entre 40 % du prix de vente ou 40 \$	40 ans	juillet 2014 modifiée en octobre 2018
Sasa – flux ⁽⁶⁾		100 %			5 \$		40 ans	novembre 2015
Gibraltar – flux ⁽⁷⁾		75 %			2,75 \$		Durée de vie de la mine	mars 2018

- (1) Le flux est plafonné à des livraisons de 89 034 onces d'or et de 434 093 onces d'argent. Sujet à plusieurs options de rachat ou de réduction du flux : 50 % pour 34,4 millions de dollars et 31,3 millions de dollars respectivement aux 2^e et 3^e anniversaires de la production commerciale.
- (2) Le pourcentage de l'entente d'écoulement augmentera à 84,87 % si Lydian décide de réduire le flux aurifère comme mentionné ci-dessus. L'entente d'écoulement d'Amulsar s'applique aux ventes visant les premières 2 110 425 onces d'or affiné, dont 1 853 751 onces sont attribuables à OBL (déduction faite de toutes onces livrées conformément à l'entente de flux d'Amulsar).
- (3) Le flux d'or sera réduit à 9,25 % après la livraison de 105 000 onces d'or.
- (4) Le pourcentage de flux sera payable sur 100 % de l'argent, jusqu'à ce que 19 300 000 onces aient été livrées, après quoi le pourcentage de flux sera de 40 %.
- (5) La durée de l'entente de flux sera automatiquement prolongée au-delà du terme initial pour des périodes successives de 10 ans. L'entente de flux Renard a été modifiée en octobre 2018.
- (6) La durée de l'entente de flux sera automatiquement prolongée au-delà du terme initial pour des périodes successives de 10 ans. Indexation de 3 % ou correspondant à l'indice des prix à la consommation (IPC) appliquée au prix par once après 2016.
- (7) En vertu de l'entente de flux argentifère, Osisko effectuera des paiements continus de 2,75 \$ US par once d'argent livrée. Osisko recevra de Taseko un montant équivalent à 100 % de la quote-part de la production d'argent de Gibco, ce qui représente 75 % de la production de la mine Gibraltar, jusqu'à ce que 5,9 millions d'onces d'argent lui aient été livrées, et 35 % de la quote-part de la production d'argent de Gibco par la suite.
- (8) Au 31 décembre 2019, Lydian, le propriétaire du projet Amulsar, a obtenu une protection en vertu de la LAAC.

Passifs financiers

Au 31 décembre 2019, tous les passifs financiers devant être réglés en trésorerie ou par le transfert d'autres actifs financiers venaient à échéance dans un délai de 90 jours ou moins, à l'exception des débetures convertibles, de la facilité de crédit renouvelable et des obligations locatives, lesquelles sont décrites ci-dessous.

	Montant payable à l'échéance	Échéance	Paiements annuels estimatifs					
			2020	2021	2022	2023	2024	2025-2029
	\$		\$	\$	\$	\$	\$	
Débeture convertible (2016)	50 000	12 février 2021	2 005	50 236	-	-	-	-
Débetures convertibles (2018)	300 000	31 décembre 2022	12 000	12 000	312 000	-	-	-
Obligations locatives	10 126	31 décembre 2029	1 256	1 256	1 256	1 261	1 284	6 422
Facilité de crédit renouvelable ⁽ⁱ⁾	19 482	14 novembre 2023	2 630	2 630	2 630	21 773	-	-
	<u>379 608</u>		<u>17 891</u>	<u>66 122</u>	<u>315 886</u>	<u>23 034</u>	<u>1 284</u>	<u>6 422</u>

(i) L'intérêt payable est basé sur les taux d'intérêt réels en date du 31 décembre 2019.

Contrats de change

En 2019, la Société a conclu des contrats de change (colliers réguliers) pour vendre des dollars américains et acheter des dollars canadiens pour un montant nominal total de 12,0 millions de dollars US. Les contrats ont été établis afin de protéger les revenus en dollars canadiens (provenant de la vente des onces d'or reçues en vertu de redevances libellées en dollars américains) contre une hausse du dollar canadien. La juste valeur des contrats est enregistrée à chaque période de présentation de l'information aux bilans consolidés. Au 31 décembre 2019, il n'y avait aucun contrat de change en vigueur.

Arrangements hors bilan

La Société n'a aucun arrangement hors bilan significatif.

Données sur les actions en circulation

Au 19 février 2020, 157 595 427 actions ordinaires étaient émises et en circulation. Au total, 4 917 924 options d'achat d'actions et 5 480 000 bons de souscription étaient en circulation visant l'achat d'actions ordinaires. Une débeture convertible de 50,0 millions de dollars avec Ressources Québec confère au porteur le droit de convertir la débeture, au gré du porteur, en 2 620 545 actions ordinaires de la Société (prix de conversion de 19,08 \$) en tout temps durant le terme de la débeture. Des débetures convertibles non garanties de premier rang de 300,0 millions de dollars sont en circulation et convertibles, au gré du porteur, en actions ordinaires d'Osisko à un prix de conversion de 22,89 \$ par action ordinaire, ce qui représente un total de 13 106 160 actions ordinaires si toutes les débetures sont converties.

Événements postérieurs au 31 décembre 2019

Dividendes

Le 19 février 2020, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,05 \$ par action ordinaire, payable le 15 avril 2020 aux actionnaires inscrits aux registres à la fermeture des bureaux le 31 mars 2020.

Risques et incertitudes

La Société est un détenteur de redevances, de flux et d'ententes d'écoulement ainsi qu'un investisseur qui exerce ses activités dans une industrie tributaire d'un certain nombre de facteurs, dont les risques liés à l'environnement, au contexte réglementaire et politique, à la découverte de ressources pouvant être exploitées de façon économique et à la conversion de ces ressources minérales en réserves minérales, et à la capacité des tiers exploitants de maintenir une production économiquement rentable. Un placement dans les valeurs mobilières de la Société est assujéti à un certain nombre de risques et d'incertitudes. Avant d'investir dans les valeurs mobilières de la Société, un investisseur devrait soupeser soigneusement les risques décrits dans la plus récente notice annuelle d'Osisko et les autres renseignements déposés auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et au *U.S. Securities and Exchange Commission* (« SEC ») ainsi que les risques additionnels décrits ci-dessous. Si un ou plusieurs des risques décrits se manifestent ou si d'autres risques se matérialisent, il pourrait s'ensuivre de graves torts aux activités, aux résultats d'exploitation et à la situation financière de la Société, et les investisseurs pourraient perdre une part considérable de leur investissement.

Il existe des risques importants qui, selon la direction, pourraient avoir une incidence sur les opérations de la Société. Pour de plus amples renseignements sur les risques et incertitudes, veuillez vous référer à la rubrique *Facteurs de risque* de la plus récente notice annuelle d'Osisko déposée sur SEDAR (www.sedar.com) et sur EDGAR (www.sec.gov).

Osisko pourrait être incapable de réussir l'intégration des activités d'Osisko et de Barkerville et de réaliser les avantages attendus de l'arrangement.

L'acquisition de Barkerville devrait permettre de renforcer la position de chaque entité dans l'industrie de l'exploration minière et, entre autres, de combiner les actifs des deux sociétés afin d'en tirer certains avantages. La réalisation des avantages de la transaction est en partie tributaire de la capacité d'Osisko i) de financer et de développer efficacement ses projets miniers, même si les conditions du marché demeurent préoccupantes pour les sociétés d'exploration et de développement axées sur l'or, ii) de tirer profit de sa taille, iii) de réaliser les synergies sur le plan du capital et de l'exploitation, iv) d'exploiter de façon rentable les perspectives de croissance de ses actifs et vi) de maximiser les possibilités accrues de financement en capital. Divers facteurs, dont les facteurs de risque exposés dans la circulaire d'information de la direction sur Barkerville datée du 15 octobre 2019 (déposée sur www.sedar.com), peuvent avoir une incidence défavorable sur la capacité d'Osisko et de Barkerville de réaliser les avantages attendus de la transaction, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur le cours des actions d'Osisko.

L'intégration des activités existantes d'Osisko et de Barkerville comporte des risques.

La capacité de réaliser les avantages découlant de l'acquisition de Barkerville, notamment ceux mentionnés dans la circulaire d'information de la direction sur Barkerville datée du 15 octobre 2019 (déposée sur www.sedar.com) à la rubrique *The Arrangement – Reasons for the Osisko Board and Barkerville Board Recommendations*, dépendra en partie du succès du regroupement des fonctions et de l'intégration des activités, des procédures et du personnel, de façon rapide et efficace. Cette intégration nécessitera un important investissement en efforts, en temps et en ressources de la part de la direction, ce qui pourrait détourner l'attention et les ressources de la direction d'autres occasions stratégiques ouvertes à Osisko après la réalisation de l'acquisition et de l'exploitation au cours de ce processus, ce qui pourrait avoir une incidence importante et défavorable sur la rentabilité, les résultats d'exploitation et la situation financière d'Osisko.

Le projet aurifère Cariboo de la Société est assujéti à des risques liés au développement de la mine, qui pourraient occasionner des retards dans l'avancement du projet et des coûts non prévus.

Les risques et les incertitudes inhérents à tout projet minier comprennent l'exactitude des estimations de réserves et de ressources minérales, des taux de récupération métallurgique, des hypothèses géotechniques et techniques, des coûts en capital et des coûts d'exploitation et des futurs prix de métaux. Des circonstances imprévues, y compris celles liées au volume et à la teneur au site en développement, aux obstacles techniques liés à l'extraction et au traitement, aux exigences juridiques, à l'intervention gouvernementale, aux limites des infrastructures, aux problèmes environnementaux, aux relations avec les communautés locales et à tout autre événement, pourraient faire en sorte que le projet aurifère Cariboo ne soit plus rentable. De plus, les retombées économiques et les coûts actuels peuvent différer sensiblement des estimations de la Société ou la Société pourrait ne pas obtenir les permis et les autorisations nécessaires auprès des gouvernements pour la réalisation du projet ou les obtenir avec retard, auquel cas le projet pourrait être retardé par rapport à l'échéancier original ou ne pas être réalisé du tout.

Contrôles et procédures de divulgation de l'information et contrôles internes à l'égard de l'information financière

Contrôles et procédures de divulgation de l'information

Le chef de la direction et le chef de la direction financière de la Société sont responsables de l'établissement et du maintien des contrôles et des procédures de divulgation de l'information (« CPDI »), de même que du respect de la politique de divulgation de l'information adoptée par la Société. La politique de divulgation de l'information exige de tous les employés qu'ils gardent la haute direction pleinement informée de toute information importante susceptible d'avoir une incidence sur la Société afin que cette dernière puisse évaluer cette information et en discuter de manière à déterminer la nécessité et le moment d'une divulgation publique.

La Société maintient des CPDI conçus afin de s'assurer que l'information devant être divulguée dans les rapports déposés en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables et du *U.S. Securities Exchange Act of 1934* (« *Exchange Act* »), tel que modifié, est enregistrée, traitée, résumée et présentée dans les délais appropriés et que l'information est cumulée et communiquée à la direction de la Société, y compris le chef de la direction et le chef de la direction financière, afin de permettre des décisions opportunes concernant la divulgation requise.

Lors de la conception et de l'évaluation de CPDI, la Société reconnaît que les contrôles et procédures de divulgation de l'information, quels que soient leur conception ou leur fonctionnement, ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable, non absolue, que les objectifs du système de contrôle sont atteints, et que la direction doit utiliser son jugement dans l'évaluation de la relation coût-bénéfice des contrôles et procédures possibles.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué s'il y avait eu des changements aux CPDI au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2019 qui auraient eu une incidence importante ou qui pourraient raisonnablement avoir une incidence importante sur les CPDI. De tels changements importants n'ont pas été établis au cours de leur évaluation.

Contrôles internes à l'égard de l'information financière

La direction de la Société, y compris le chef de la direction et le chef de la direction financière, est responsable d'établir et de maintenir des contrôles internes à l'égard de l'information financière (« CIIF ») afin que la Société puisse fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers à des fins externes conformément aux IFRS. Ils doivent s'assurer que toutes les opérations soient efficacement approuvées, identifiées, puis enregistrées en temps opportun dans un système d'information comptable bien conçu, fiable et bien compris de manière à réduire les risques d'inexactitudes, de défaut dans la représentation des opérations, de défaut dans l'enregistrement des opérations nécessaires à la préparation des états financiers conformément aux IFRS, d'encaissements et de décaissements non autorisés et d'incapacité à fournir l'assurance que les acquisitions et les cessions d'actifs non autorisées puissent être décelées.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont également évalué l'efficacité des CIIF de la Société conformément au Règlement 52-109 émis par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et aux règlements 13a-15 et 15d-15 du *Exchange Act* selon le cadre et les critères établis dans le « *Internal Control – Integrated Framework (2013)* » publié par le *Committee of Sponsoring Organizations* (« *COSO* ») de la Commission Treadway. Selon cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que les CIIF de la Société étaient efficaces au 31 décembre 2019.

Le 21 novembre 2019, la Société a conclu l'acquisition de Barkerville. Conséquemment, les actifs et les passifs de Barkerville acquis sont inclus dans notre bilan consolidé au 31 décembre 2019, et les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de Barkerville sont présentés dans nos états consolidés de la perte et des flux de trésorerie du 21 novembre 2019 jusqu'au 31 décembre 2019. La Société a choisi d'exclure Barkerville de l'évaluation des contrôles internes sur la présentation de l'information financière de la Société au 31 décembre 2019. Barkerville représente environ 9,9 % de l'actif total consolidé et n'a pas généré de revenus pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019.

Les CIIF de la Société ne peuvent empêcher ou détecter toutes les inexactitudes en raison des limitations inhérentes. De plus, les projections de toute évaluation de l'efficacité à des périodes futures sont soumises au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements dans les conditions ou de la détérioration du degré de conformité aux politiques et procédures de la Société.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué s'il y avait eu des changements aux CIIF au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2019 qui auraient eu une incidence importante ou qui pourraient raisonnablement avoir une incidence importante sur les CIIF. De tels changements importants n'ont pas été établis au cours de leur évaluation.

Le cabinet d'experts-comptables indépendant de la Société, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., a audité les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 et a fourni un rapport d'audit daté du 19 février 2019 sur les CIIF de la Société en se basant sur le cadre et les critères établis dans le « *Internal Control – Integrated Framework (2013)* » publié par le COSO de la Commission Treadway.

Base d'établissement des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 ont été établis conformément aux IFRS telles qu'elles sont publiées par l'IASB. Les conventions comptables, les méthodes de calcul et de présentation appliquées dans les présents états financiers consolidés sont conformes aux conventions et aux méthodes utilisées pour l'exercice financier précédent, exception faite de l'adoption des modifications aux normes comptables qui sont présentées ci-dessous.

Les conventions comptables significatives d'Osisko sont détaillées dans les notes aux états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019, déposés sur SEDAR au www.sedar.com, sur EDGAR au www.sec.gov et sur le site Web d'Osisko au www.osiskogr.com.

Modifications à la norme IFRS 3, Regroupement d'entreprises

Le 22 octobre 2018, l'IASB a publié des modifications au guide d'application de la norme IFRS 3, *Regroupement d'entreprises*, selon lesquelles la définition d'une entreprise est modifiée et stipule qu'une entreprise acquise doit se composer d'entrées et de processus qui, appliqués à ces entrées, ont la capacité de contribuer significativement à la création de sorties. La définition du terme « sorties » est également modifiée pour s'appliquer aux biens et services fournis à des clients et générant des produits de placement et d'autres produits, et elle exclut les rendements sous forme de réductions de coûts et autres avantages économiques. IFRS 3 introduit également un test optionnel de dépistage de concentration de la juste valeur. Les modifications, qui devaient s'appliquer au plus tard aux acquisitions réalisées par la Société après le 1^{er} janvier 2020, ont été adoptées de façon anticipée au 1^{er} janvier 2019.

Nouvelle norme comptable – IFRS 16, Contrats de location

Le 1^{er} janvier 2019, la Société a adopté IFRS 16, *Contrats de location*. IFRS 16 établit des principes concernant la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats de location, ainsi que les informations à fournir pour les deux parties à un contrat, soit le client (le « preneur ») et le fournisseur (le « bailleur »). IFRS 16 remplace IAS 17, *Contrats de location* et les interprétations s'y rapportant. Tous les contrats de location ont pour résultat que le preneur obtient le droit d'utiliser un actif dès le commencement du contrat de location et engage un passif financier correspondant aux paiements de location à effectuer au fil du temps. Par conséquent, pour les preneurs, IFRS 16 élimine la classification des contrats de location en contrats de location simples ou en contrats de location-financement comme il était requis par IAS 17 et la remplace plutôt par un seul modèle comptable pour les preneurs.

En appliquant ce modèle, le preneur doit comptabiliser :

- i) Des actifs et des passifs pour tous les contrats de location ayant un terme de plus de 12 mois, à moins que l'actif sous-jacent ne soit de faible valeur; et
- ii) L'amortissement des actifs en location séparément de sa part des obligations locatives à l'état consolidé de la perte.

La direction a passé en revue tous les contrats de location de la Société à la lumière des exigences d'IFRS 16. La norme touche principalement la comptabilisation des contrats de location simple de la Société.

La Société a appliqué la méthode de transition simplifiée et par conséquent, n'a pas retraité les données comparatives pour 2018. Les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives s'y rapportant ont été comptabilisés au 1^{er} janvier 2019 pour les engagements en vertu de contrats de location simple non résiliables, pour un montant s'élevant à 13,0 millions de dollars.

La Société a appliqué les exceptions pour les contrats de location de courte durée, de telle sorte que les contrats de location de courte durée auxquels sont rattachés des engagements d'environ 0,6 million de dollars au 31 décembre 2018 sont toujours comptabilisés de façon linéaire à titre de charges générales et administratives à l'état consolidé de la perte.

Les actifs au titre de droits d'utilisation en lien avec des baux immobiliers ont été évalués au moment de la transition comme si la nouvelle norme avait été appliquée depuis la date d'entrée en vigueur des baux respectifs, mais en utilisant le taux d'emprunt marginal de la Société de 4,79 % au 1^{er} janvier 2019.

La Société a comptabilisé des actifs au titre de droits d'utilisation de 9,4 millions de dollars au 1^{er} janvier 2019 (présentés aux bilans consolidés sous la rubrique *Intérêts miniers et immobilisations corporelles*), des obligations locatives de 10,0 millions de dollars et des actifs d'impôts différés de 0,1 million de dollars. Dans l'ensemble, les actifs nets ont été

réduits d'environ 0,4 million de dollars, tandis que les actifs courants nets ont été réduits de 0,7 million de dollars puisqu'une partie des obligations locatives est présentée dans les passifs courants. Depuis le 1^{er} janvier 2019, les paiements attribuables à la composante capital des obligations locatives sont classés dans les flux de trésorerie liés aux activités de financement.

Les activités de la Société en tant que bailleur ne sont pas significatives.

Nouvelle norme comptable – IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux*

Le 1^{er} janvier 2019, la Société a adopté IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux*. IFRIC 23 explique comment comptabiliser et évaluer les actifs et les passifs d'impôt exigibles et différés lorsqu'il y a incertitude relativement aux traitements fiscaux. En particulier, l'interprétation explique comment déterminer l'unité de calcul appropriée et déterminer si une entité devrait considérer les traitements fiscaux incertains isolément ou plutôt regrouper certains d'entre eux, selon l'approche qui fournit la meilleure prévision du dénouement de l'incertitude. L'entité devrait supposer que les autorités fiscales examineront les traitements fiscaux incertains et auront pleine connaissance de toutes les informations s'y rapportant, c'est-à-dire que le risque de détection devrait être ignoré. Elle devrait également tenir compte de l'effet de cette incertitude dans sa comptabilité fiscale lorsqu'il est peu probable que les autorités fiscales acceptent le traitement, et l'impact de l'incertitude devrait être évalué en utilisant soit le montant le plus probable soit la méthode de la valeur attendue, selon la méthode qui fournit la meilleure prévision du dénouement de l'incertitude. Les jugements et les estimations qui sont posés doivent être réévalués chaque fois qu'il y a changement de circonstances ou de nouveaux renseignements ayant une incidence sur les jugements. L'adoption d'IFRIC 23 n'a pas eu d'impact sur les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019.

Estimations et jugements comptables critiques

Les estimations et les hypothèses sont continuellement évaluées et sont fondées sur l'expérience historique ainsi que d'autres facteurs, y compris des attentes à propos d'événements futurs, qui sont jugés être raisonnables dans les circonstances. La détermination d'estimations nécessite l'exercice du jugement basé sur diverses hypothèses ainsi que d'autres facteurs tels que l'expérience historique et les conditions économiques actuelles et prévues. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses comptables critiques ainsi que des jugements critiques dans l'application des conventions comptables de la Société sont détaillés dans les états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019, déposés sur SEDAR au www.sedar.com, sur EDGAR au www.sec.gov et sur le site Web d'Osisko au www.osiskogr.com.

Instruments financiers

Tous les instruments financiers doivent être évalués à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale. La juste valeur est basée sur les prix cotés du marché, à moins que les instruments financiers ne soient pas négociés sur un marché actif. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation comme les flux de trésorerie actualisés, le modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes ou d'autres techniques d'évaluation. L'évaluation au cours de périodes subséquentes dépend de la classification de l'instrument financier. Une description des instruments financiers et de leur juste valeur est présentée dans les états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019, déposés sur SEDAR au www.sedar.com, sur EDGAR au www.sec.gov et sur le site Web d'Osisko au www.osiskogr.com.

Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS

La Société a inclus certaines mesures non conformes aux IFRS, y compris le « bénéfice ajusté » et le « bénéfice ajusté par action de base » afin d'ajouter de l'information à ses états financiers consolidés, lesquels sont présentés conformément aux IFRS.

La Société croit que ces mesures, ainsi que les mesures déterminées en conformité avec les normes IFRS, permettent aux investisseurs de mieux comprendre et d'évaluer le rendement sous-jacent de la Société. Les mesures non conformes aux IFRS n'ont pas de signification normalisée prescrite en vertu des IFRS et, par conséquent, elles peuvent ne pas être comparables aux mesures similaires employées par d'autres sociétés. Les données visent à fournir de l'information supplémentaire et ne doivent pas être considérées seules ou comme substituts aux mesures de performance préparées en conformité avec les IFRS.

Bénéfice ajusté et bénéfice ajusté par action de base

Le « bénéfice ajusté » est défini comme la « perte nette » moins certains éléments : le « gain (la perte) de change », les « dépréciations d'actifs », les « gains (pertes) à la cession d'actifs d'exploration et d'évaluation », le « gain latent (perte latente) sur placements », la « dépréciation d'actifs financiers et de placements dans des entreprises associées », la « quote-part de la perte d'entreprises associées », la « charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat différés » ainsi que d'autres éléments inhabituels comme les frais de transaction.

Le bénéfice ajusté par action de base est obtenu en divisant le « bénéfice ajusté » par le « nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation » pour la période.

	Trois mois terminés le 31 décembre		Exercices terminés le 31 décembre	
	2019	2018	2019	2018
<i>(en milliers de dollars, à l'exception des montants par action)</i>	\$	\$	\$	\$
Perte nette	(155 175)	(113 882)	(234 195)	(105 587)
Ajustements :				
Dépréciation d'actifs	148 600	166 316	248 300	166 316
Dépréciation d'un placement dans une entreprise associée	-	-	12 500	-
Perte (gain) de change	756	(385)	1 901	179
Perte latente sur placements	27 357	(1 018)	31 161	(2 598)
Quote-part de la perte d'entreprises associées	7 521	2 455	22 209	9 013
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat différés	(19 930)	(40 454)	(41 197)	(35 970)
Coûts liés à l'acquisition de Barkerville	1 216	-	1 216	-
Bénéfice ajusté	10 345	13 032	41 895	31 353
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	149 912	156 336	151 266	156 617
Bénéfice ajusté par action de base	0,07	0,08	0,28	0,20

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Certains énoncés compris dans ce rapport de gestion peuvent être considérés comme des « énoncés prospectifs » au sens des lois canadiennes et américaines applicables. Tous les énoncés dans ce rapport de gestion qui ne sont pas des faits historiques et qui font référence à des événements futurs, des développements ou des performances qu'Osisko prévoit, y compris les attentes de la direction concernant la croissance d'Osisko, les résultats d'exploitation, les estimations des recettes futures, la valeur comptable des actifs, les exigences de capital supplémentaire, l'estimation des réserves minières et des ressources minérales, les estimations de production, les estimations des coûts de production et des revenus, la demande future et les prix des matières premières, les perspectives et occasions d'affaires, et les perspectives sur les marchés des devises, de l'or, de l'argent, des diamants et autres matières premières, sont des énoncés prospectifs. En outre, les énoncés (y compris les données figurant dans les tableaux) sur les réserves minérales et les ressources minérales et les OEO sont des énoncés prospectifs, car ils impliquent une évaluation implicite, fondée sur certaines estimations et hypothèses, et aucune assurance ne peut être donnée que les estimations seront réalisées. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui peuvent généralement, mais pas forcément, être identifiés par l'emploi de mots comme « prévoit », « planifie », « anticipe », « croit », « a l'intention », « estime », « projette », « potentiel », « échéancier », et autres expressions semblables ou des variantes (incluant les variantes négatives), ou des énoncés à l'effet que des événements ou des conditions « se produiront », « pourraient » ou « devraient » se produire, incluant notamment, sans s'y limiter, le rendement des actifs d'Osisko, l'estimation des OEO à recevoir en 2020, la réalisation des avantages anticipés découlant des placements et des transactions d'Osisko, et la capacité d'Osisko de saisir les occasions qui se présenteront dans l'avenir. Bien qu'Osisko soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs se fondent sur des hypothèses raisonnables, ces énoncés comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, dont la plupart sont hors du contrôle d'Osisko, et ne garantissent pas les résultats futurs, de telle sorte que les résultats réels pourraient différer sensiblement des résultats prévus dans les énoncés prospectifs. Parmi les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats prévus dans les énoncés prospectifs, citons notamment les fluctuations des prix des matières premières auxquelles les redevances, les flux, les ententes d'écoulement et les placements détenus par Osisko se rapportent; les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain; les changements réglementaires apportés par les gouvernements nationaux et locaux, y compris l'octroi des permis et les politiques fiscales; la réglementation et les développements politiques ou économiques dans les juridictions où sont situées les propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt ou par l'entremise desquelles ils sont détenus; les risques liés aux exploitants des propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt; l'issue défavorable d'un litige relatif à l'une des propriétés sur lesquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt; les opportunités d'affaires qui deviennent disponibles ou qui sont poursuivies par Osisko; la disponibilité continue de capital et de financement et le marché ou les conditions économiques générales; les litiges concernant tout titre, permis ou licence liés à des intérêts sur l'une des propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt; des difficultés relatives au développement, à l'obtention de permis, aux infrastructures, à l'exploitation ou aux aspects techniques sur l'une des propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt; des différences dans la cadence et l'échéancier de production par rapport aux estimations de ressources ou aux prévisions de production faites par les exploitants des propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt; les risques et les dangers liés à l'exploration, au développement et à l'exploitation minière sur l'une ou l'autre des propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt, y compris, mais sans s'y limiter, les conditions géologiques et métallurgiques inhabituelles ou imprévues, des affaissements ou des effondrements de terrains, des inondations et autres catastrophes naturelles ou des troubles civils ou d'autres risques non assurés, et l'intégration des actifs acquis. Les énoncés prospectifs figurant dans ce rapport de gestion sont basés sur des hypothèses jugées raisonnables par la direction incluant notamment : l'exploitation continue des propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt par les propriétaires ou les exploitants de ces propriétés de manière conforme aux pratiques antérieures; l'exactitude des énoncés publics et de l'information publiée par les propriétaires ou les exploitants de ces propriétés sous-jacentes; l'absence de changement défavorable important dans le prix des matières premières qui sous-tendent le portefeuille d'actifs; les revenus de la Société et les actifs liés au statut PFIC; l'absence de changement défavorable concernant les propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt; l'exactitude de la divulgation publique des attentes relatives au développement de propriétés sous-jacentes qui ne sont pas encore en production; l'intégration des actifs acquis; et l'absence d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les actions, événements ou résultats réels diffèrent de ceux prévus, estimés ou attendus. Pour plus d'information sur les risques, incertitudes et hypothèses, le lecteur est prié de se référer à la notice annuelle d'Osisko déposée sur SEDAR au www.sedar.com et EDGAR au www.sec.gov, laquelle fournit également d'autres hypothèses générales en lien avec ces énoncés. Osisko met en garde le lecteur à l'effet que la liste des risques et incertitudes ci-dessus n'est pas exhaustive. Les investisseurs et les autres lecteurs devraient porter une attention particulière aux facteurs mentionnés ci-dessus, ainsi qu'aux incertitudes qu'ils sous-tendent et aux risques qu'ils comportent. Osisko est d'avis que les hypothèses reflétées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, mais il n'y a aucune garantie que ces attentes s'avéreront exactes et par conséquent, l'on ne devrait pas se fier indûment aux énoncés prospectifs compris dans ce rapport de gestion. Ces énoncés sont établis en date du présent rapport de gestion. Osisko n'assume aucune obligation d'actualiser publiquement ni de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf si requis par les lois applicables.

Mise en garde à l'égard des investisseurs américains concernant l'utilisation d'estimations de réserves minérales et de ressources minérales

Osisko est assujéti aux exigences de présentation de l'information des lois canadiennes applicables sur les valeurs mobilières, et par conséquent présente ses réserves minérales conformément aux normes canadiennes. Les exigences de présentation canadiennes pour la divulgation d'information concernant les propriétés minérales sont régies par le *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers* (« Règlement 43-101 »). Les définitions du Règlement 43-101 sont celles qui ont été adoptées par l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (l'« ICM »). Les exigences de présentation aux États-Unis sont actuellement régies par le *Industry Guide 7* (le « Guide 7 ») de la SEC. Le présent rapport de gestion comprend des estimations de réserves minérales et de ressources minérales présentées conformément aux dispositions du Règlement 43-101. Ces normes de présentation visent des objectifs similaires en termes d'évocation d'un niveau approprié de confiance dans les données qui sont présentées, mais s'inspirent d'approches et de définitions différentes. Par exemple, en vertu du Guide 7, la minéralisation ne peut être classée comme une « réserve », à moins qu'il ait été déterminé que la minéralisation peut être économiquement et légalement produite ou extraite au moment où la détermination des réserves est faite. Par conséquent, les définitions des « réserves minérales prouvées » et des « réserves minérales probables » en vertu des normes de l'ICM sont différentes à certains égards des normes du Guide 7. Osisko présente aussi des estimations de « ressources minérales » conformément aux dispositions du Règlement 43-101. Bien que les termes « ressources minérales », « ressources minérales mesurées », « ressources minérales indiquées » et « ressources minérales présumées » soient reconnus en vertu du Règlement 43-101, ce ne sont pas des termes définis selon le Guide 7 et de façon générale, les sociétés américaines qui doivent se conformer au Guide 7 n'ont pas la permission de présenter des estimations de ressources minérales de quelque catégorie que ce soit dans les documents déposés auprès de la SEC. Ainsi, certains renseignements compris dans le présent rapport de gestion, concernant les descriptions de minéralisation et les estimations de réserves minérales et de ressources minérales établies conformément aux normes canadiennes, pourraient ne pas être comparables aux renseignements similaires publiés par les sociétés américaines assujétiées aux exigences de présentation et de divulgation de la SEC conformément au Guide 7. Le lecteur est ainsi avisé qu'il ne doit pas supposer que des ressources minérales mesurées ou que des ressources minérales indiquées seront éventuellement converties, en tout ou en partie, en réserves minérales. Le lecteur est aussi avisé qu'il ne doit pas supposer que des ressources minérales présumées existent, en tout ou en partie, ni qu'elles sont économiquement ou légalement exploitables. Par ailleurs, les « ressources minérales présumées » comportent une grande incertitude quant à leur existence et leur faisabilité économique et légale et le lecteur ne devrait pas supposer que des ressources minérales présumées seront éventuellement converties, en tout ou en partie, à une catégorie supérieure. En vertu de la réglementation canadienne, les estimations de ressources minérales présumées ne peuvent servir de fondement pour les études de faisabilité ou d'autres types d'études économiques.

(signé) Sean Roosen

Sean Roosen
Président du conseil et chef de la direction

19 février 2019

(signé) Elif Lévesque

Elif Lévesque
Vice-présidente, finances et chef de la direction
financière

Informations sur la Société

Siège social

1100 av. des Canadiens-de-Montréal
Bureau 300
Montréal, Québec, Canada H3B 2S2
Téléphone : 514 940-0670
Télécopieur : 514 940-0669
Courriel : info@osiskogr.com
Site Web : www.osiskogr.com

Osisko Bermuda Limited

Cumberland House
1 Victoria Street
Hamilton HM11
Bermudes
Téléphone : 441 824-7474
Télécopieur : 441 292-6140

Michael Spencer, directeur général

Administrateurs

Sean Roosen, président du conseil et chef de la direction
Joanne Ferstman, administratrice en chef
Françoise Bertrand
John Burzynski
Christopher C. Curfman
Pierre Labbé
Charles E. Page

Dirigeants

Sean Roosen, président du conseil et chef de la direction
Sandeep Singh, président
Luc Lessard, vice-président principal, services techniques
Elif Lévesque, vice-présidente, finances et chef de la direction financière
André Le Bel, vice-président, affaires juridiques et secrétaire corporatif
Frédéric Ruel, vice-président et contrôleur corporatif
François Vézina, vice-président, services techniques

Personne qualifiée (au sens du Règlement 43-101)

Guy Desharnais, directeur de l'évaluation des ressources minérales

Inscriptions en bourse

Bourse de Toronto

- Actions ordinaires : OR
- Bons de souscription : OR.WT (prix de levée : 36,50 \$/date d'échéance : 5 mars 2022)
- Débentures convertibles : OR.DB (prix de conversion : 22,89 \$/date d'échéance : 31 décembre 2022)

Bourse de New York

- Actions ordinaires : OR

Régime de réinvestissement des dividendes

Information disponible à <http://osiskogr.com/dividendes/prid/>

Agents des transferts

Canada : Société de fiducie AST (Canada)
États-Unis : American Stock Transfer & Trust Company, LLC

Auditeurs

PricewaterhouseCoopers, LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.